Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion
du Conseil d'Etat pour l'exercice 2007

(Du 17 mars 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2007.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau

Président: M. Claude Borel
Vice-président: M. Philippe Haeberli
Rapporteuse: Mme Claudine Stähli-Wolf

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) – Autorités:*
   M. Bertrand Nussbaumer, président, MM. Olivier Haussener et Jean-Bernard Wälti

2. *Département de la santé et des affaires sociales (DSAS):*
   Mme Monika Maire-Hefti, présidente, Mme Claudine Stähli-Wolf et M. Hugues Bertrand Chantraine

3. *Département de la gestion du territoire (DGT):*
   M. Charles Häsler, président, MM. Martial Debély et Gilbert Hirschy

4. *Département de l'économie (DEC):*
   M. Jean-Charles Legrix, président, MM. Adrien Laurent et Philippe Haeberli

5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS):*
   M. Daniel Schürch, président, MM. Jean-Claude Baudoin et Claude Borel.

1. INTRODUCTION

La CGF a reçu une information sur la situation comptable le 22 octobre 2007, lors de la séance qu'elle a consacrée à l'examen du budget 2008. Le déficit était alors évalué à 5-6 millions de francs.

Elle a reçu ensuite une information complète sur le résultat des comptes lors de sa séance du 19 février 2008. La CGF a demandé formellement au Conseil d'Etat de l'informer dorénavant avant la

Conférence de presse qu'il organise lors de la publication des comptes en prévoyant une séance spécifique sur cet objet dans des délais permettant à la commission d'y participer.

Pour l'élaboration de son rapport, la CGF a chargé son bureau, en l'élargissant à une représentation de tous les groupes, de préparer une nouvelle structure pour ce document ainsi que pour les rapports des sous-commissions. Les objectifs de ces changements étaient d'assurer une meilleure lisibilité du rapport, d'éviter les redites et de trouver le résultat de ses travaux clairement sous l'examen de chaque département.

A cet effet, ce sont les rapporteur-euses des sous-commissions qui ont été chargé-es de relever le contenu des débats de la CGF lors de la séance qu'elle a consacrée aux comptes 2007 le 3 mars 2008. Figurent de plus dans les rapports sur les départements les interventions et objets traités durant l'année par la CGF.

Le bureau élargi a souhaité que la position du Conseil d'Etat soit clairement identifiée: dans le rapport général, une rubrique est prévue pour cela. Les débats de la commission sont maintenant restitués de manière séparée de façon à favoriser le débat politique.

Le rapport renouvelé inclut également une prise de position des groupes avant et après examen des comptes.

Il avait été souhaité que la position du Conseil d'Etat soit graphiquement identifiable. Il y a cependant été renoncé pour le rapport des comptes 2007.

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT

2.1. Appréciation générale des comptes

Les comptes sont bons. Cependant, les réformes structurelles qui commencent à porter leurs fruits doivent se poursuivre car des mesures d'accompagnement avaient été acceptées par le Grand Conseil à hauteur de 26 millions environ, dont certaines sont temporaires.

De plus, la conjoncture fléchit, notamment suite à la crise des subprimes aux USA et aux effets bancaires enregistrés et à enregistrer en Europe à sa suite. Même si l'année 2008 sera encore favorable, il faut être conscient que les recettes risquent de se tasser.

Si l'on constate une évolution conjoncturelle de 3%, on assiste également à une augmentation de l'inflation (2%).

De même, l'introduction de la RPT et l'évolution du classement du canton dans ce cadre font peser la menace d'une perte de ressources d'environ 120 millions si ce n'est en 2009, vraisemblablement en 2010.

2.2. Compte de fonctionnement

Les comptes 2007 sont bénéficiaires de 14,9 millions de francs. Ce montant inclut les dépassements budgétaires ayant fait l'objet de demandes de crédits au Grand Conseil, soit 10 millions sur les 14,5 acceptés pour le rattrapage du contentieux de l'assurance-maladie, 3,6 millions pour l'application du principe d'échéance pour l'HNe et 7,2 millions pour l'action sociale. De plus, une deuxième tranche pour les arriérés de l'AI a été intégrée aux comptes, à la demande de la Confédération.

Il était également prévu des prélèvements dans la fortune des fonds afin de soulager le compte de fonctionnement. Ces prélèvements ont pu être diminués de 9,6 millions.

En plus de l'autofinancement du programme des retraites anticipées, une économie de 9 millions a pu être réalisée sur les frais de personnel.

Si les biens, services et marchandises (BSM) sont maîtrisés, les subventions continuent d'augmenter (+ 9 millions), essentiellement celles concernant les hôpitaux, l'aide sociale et la participation à la HES-SO.

Les recettes sont pour beaucoup dans le résultat des comptes. On constate une amélioration de 60 millions à ce titre par rapport au budget. C'est bien l'impôt sur les personnes morales qui enregistre la plus importante augmentation (+ 40 millions), mais on constate cette année une

augmentation de l'impôt sur les personnes physiques (+ 17 millions) qui traduit aussi à ce niveau la situation conjoncturelle remarquable de l'économie du canton en 2007.

2.3. Compte des investissements

Les investissements budgétisés n'ont pas tous été réalisés. Sur 57,8 millions prévus, seuls 43,4 millions ont été dépensés, soit une diminution de 14,4 millions. Cela résulte d'un manque d'attention de la part des services sur la faisabilité des projets prévus. Plusieurs paramètres influencent la possibilité de réaliser ou non des travaux dans l'année, comme les délais parlementaires ou les contraintes liées aux marchés publics. Des habitudes doivent être prises pour analyser plus finement la réalité de l'exécution des travaux durant l'année et la part des factures qui y seront consacrées, car le frein à l'endettement oblige déjà à réduire les moyens alloués aux investissements et il est dommageable de ne pouvoir y consacrer au moins les ressources prévues budgétairement.

2.4. Financement

Le degré d'autofinancement est élevé puisqu'il se monte à plus de 210%. La totalité des investissements nets (43,4 millions) sont autofinancés puisque la marge d'autofinancement représente 92,3 millions de francs.

On relève également que 56 millions de versements d'impôts en supplément par rapport à 2005 à la même époque ont été engrangés suite au meilleur fonctionnement du service de perception et de la meilleure attention des contribuables, ce qui a dégagé des liquidités supplémentaires et permis de renoncer à renouveler deux emprunts.

2.5. Evolution de la dette et variation de la fortune (y compris fonds)

En 2006, la dette avait été diminuée grâce à l'apport des bénéfices liés à la vente de l'or de la BNS. En 2007, 100 millions ont pu être consacrés à la faire baisser de 1480 millions à 1380 millions.

Au moment de l'édition du budget 2008, deux fonds étaient en découvert. Le bouclement des comptes 2007 a remis ces fonds à niveau. De plus, il y a eu plus de montants versés aux fonds et moins de prélèvements que budgétisés.

2.6. Suivi et évaluation de la planification financière

Le Conseil d'Etat va proposer au Grand Conseil d'actualiser la planification financière et d'éditer une planification sur trois ans chaque année, ce qui permettra un suivi plus exact et rendra plus lisibles les perspectives.

Pour 2007, le résultat est meilleur que ne le prévoyait la planification 2006-2009 puisqu'un déficit était prévu et que les comptes sont bénéficiaires.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

3.1. Débat général, planification financière et suivi des dossiers

Si les comptes sont reconnus comme meilleurs par l'ensemble de la commission, l'essentiel du débat a porté sur l'origine de cette amélioration. Les recettes fiscales sont pour tous à l'origine d'une grande partie du résultat, celles des recettes liées à l'impôt des personnes morales en particulier, en relation avec la très bonne conjoncture qui caractérise la situation de l'économie neuchâteloise. La manière d'évaluer le budget des recettes fiscales a interrogé plusieurs commissaires. Certains ont relevé que l'augmentation des recettes est aussi liée au fait que la fiscalité cantonale est lourde. Concernant les restructurations, elles commencent à porter leurs fruits pour certains commissaires et les charges sont considérées comme maîtrisées.

Certains commissaires estiment que le redressement financier du canton est essentiellement le fruit des recettes fiscales, de l'introduction du frein aux dépenses et de certaines restructurations.

Plusieurs commissaires rappellent que les efforts doivent être poursuivis car la situation conjoncturelle risque de fléchir et l'évolution du dossier RPT fait peser la menace d'une importante perte de ressources pour le canton.

Concernant les charges de personnel, il a été relevé par plusieurs commissaires que les délais de carence, les suppressions de postes et le non-remplacement des départs en retraite anticipée se faisaient parfois au détriment des conditions de travail du personnel voire même en dépit de toute logique. Le service de l'assurance-maladie (SCAM) a été cité à ce titre à qui le Grand Conseil a octroyé des moyens financiers pour résorber le contentieux de l'assurance-maladie, ce qui génère une importante surcharge de travail, et dans le même temps, un demi poste a été supprimé dans ce service. Il a été relevé encore que lorsque le personnel d'encadrement notamment fait front dans les services où des ressources humaines manquent et assume des responsabilités supplémentaires, cet effort n'est pas reconnu, ce qui est démotivant. Pour certains commissaires, on assiste même à des baisses de prestations dans certains secteurs, les services étant amenés à fixer des priorités et à renoncer à certaines activités par manque de collaborateurs. Il a été relevé en outre que lorsque les restructurations amènent à des économies, certains départements les prennent en compte lors de l'établissement de leur budget, au DEC par exemple, et pas ailleurs, à la police en particulier.

L'ensemble de la commission a regretté que tous les montants prévus pour les investissements n'aient pas été engagés. A l'évidence, il y a là un problème de gestion budgétaire qui doit être corrigé. Notre canton doit garder un certain niveau d'investissement. Pour certains commissaires, il faut mettre cette situation en relation avec les mécanismes du frein: les mécanismes fixent une règle telle que si les investissements ne sont pas dépensés durant l'exercice, il faut les reprogrammer, ce qui occasionne un décalage d'au moins une année. Il faudra peut-être réviser cette règle afin de mieux en contrôler les effets négatifs. Un commissaire souhaite savoir ce qu'il advient des comptes d'investissements anciens qui devraient être clos. Il a l'impression qu'on continue de prélever pour d'autres raisons que le crédit de départ.

La gestion des fonds a également retenu l'attention de la commission. Plusieurs commissaires ont regretté que le Conseil d'Etat n'ait pas créé de réserves supplémentaires dans les fonds grâce à la bonne conjoncture. La faiblesse du fonds de la promotion économique a été mise en exergue. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas alimenté ce fonds malgré la demande formelle de la sous-commission? Des informations supplémentaires ont été demandées concernant l'effet de la gestion globale des fonds en 2007 où l'on constate qu'il y a eu moins de prélèvements et plus de versements. Cela crée forcément un delta financier qui doit être explicité et qui semble supérieur au montant figurant dans le rapport du Conseil d'Etat.

Des échanges ont encore eu lieu à propos des amortissements. Une commissaire a relevé la situation de l'HNe dont l'enveloppe ne permet pas de couvrir les besoins. Le Conseil d'Etat a donc admis qu'en 2007 et pour la deuxième fois, il ne procède qu'à un demi amortissement. HNe a formulé le vœu que, si les comptes étaient meilleurs que prévus, l'enveloppe attribuée soit agrandie de manière à amortir la somme initiale. Comme les comptes sont bons, elle demande que la CGF se prononce formellement sur la requête d'HNe que des montants supplémentaires lui soient alloués afin de rattraper son retard en la matière. Plusieurs commissaires regrettent ces reports d'amortissement qui seront très chers à rattraper. Ils trouvent anormal que la systématique des amortissements puisse être modifiée. Pour d'autres, c'est la taille de l'enveloppe de l'HNe qui doit être adaptée au moment de la discussion du budget. Elle doit permettre à l'HNe d'effectuer son travail sans recourir à des artifices. Ce débat a donné lieu à une proposition d'amendement.

Concernant les amortissements encore, un commissaire souhaitait savoir pourquoi ceux du patrimoine administratif sont en baisse.

Le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux remarques et questions de la commission*:*

Les prévisions budgétaires des recettes sur les personnes physiques sont acceptables. Pour les personnes morales, la difficulté vient du fait que certains grands groupes optimalisent leur fiscalité entre les différents pays où ils sont actifs. Nonante entreprises payent le 90% de l'impôt sur les personnes morales, d'où un certain risque de décalage. Pour les charges, elles ont réellement baissé. Le Conseil d'Etat consolidera les chiffres depuis 2005.

Concernant le personnel, l'économie est de 20 millions si l'on ne tient pas compte du programme des retraites anticipées. Des règles ont été déterminées pour l'application du délai de carence. Il n'est pas appliqué lorsque la mobilité interne et les ORP sont sollicités. Il n'est pas davantage

appliqué lorsque les services ont planifié une diminution de personnel dans la durée. Le Conseil d'Etat reconnaît que ce qui pèse sur les services, c'est l'absence de revalorisation salariale et de reconnaissance, en particulier pour les cadres. Dans le privé, les gratifications et les bonus ont suivi l'évolution de la conjoncture.

Pour les regroupements de services incluant d'autres partenaires, comme les communes, il faut analyser la situation dans son ensemble.

Quant aux fonds, le Conseil d'Etat admet le chiffre formulé par un commissaire de 15 millions de delta. Cependant, il n'y a pas eu d'opérations de bouclement. Il a été renoncé à alimenter le fonds pour la promotion économique car le cadre national, européen et mondial est en évolution et nécessitera une relecture de la promotion économique. Si la conjoncture se dégrade, il faudra prendre des mesures, pas en 2008, mais peut-être en 2009. De toute façon, il faudra inclure dans le budget 2009 des montants pour la nouvelle politique régionale (NPR) car le canton s'est engagé pour 4 ans. Les prélèvements dans le fonds d'intégration professionnelle ont été moindres eu égard à la situation conjoncturelle. Pour le fonds pour l'intégration des jeunes, le projet a pris du retard. Le prélèvement au fonds pour les restructurations de l'Etat concernant la retraite anticipée n'a pas été nécessaire, l'exercice pouvant absorber ce montant tout en restant bénéficiaire.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil d'Etat reconnaît le problème. A propos des anciens investissements dans lesquels on prélève encore, il est admis qu'actuellement il n'y a pas de clôture des investissements si les services ne signalent pas que tout est terminé. Certains services "métiers" veulent assurer les finitions complètement.

Au sujet des amortissements, ceux liés au patrimoine administratif baissent car pour la première fois les non-valeurs fiscales sont en régression.

Pour la situation de l'HNe, le Conseil d'Etat a décidé de refuser la demande de cette institution qui est maintenant externe à l'Etat et doit assumer ses missions avec les moyens qu'elle reçoit. Accepter une rallonge créerait un précédent. Il est cependant clair que la situation de l'HNe est délicate puisque ses amortissements sont diminués de moitié pour la deuxième année consécutive (2006 et 2007).

3.2. Avis des groupes

Le groupe PopVertsSol salue le résultat de ces comptes liés à la bonne conjoncture mais aussi à la maîtrise des charges. Des charges supplémentaires ont pu être absorbées, comme le moindre prélèvement dans les fonds. Il constate cependant que la bonne conjoncture ne profite pas à tout le monde puisque 72% des nouveaux dossiers de l'aide sociale sont liés à un défaut de gains (working poors). Que se passera-t-il si la situation économique se dégrade? Il relève encore les effets pervers de la concurrence fiscale entre cantons. Concernant le personnel, beaucoup d'employé-es sont en burnout. Enfin, l'entretien du patrimoine est très insuffisant: il y aura des dégâts à rattraper.

Le groupe socialiste relève que les délais et l'importance des documents à lire ne facilitent pas le travail des commissaires. Il constate que les comptes 2007 bénéficiaires après ceux de 2006 démontrent que l'amélioration s'inscrit dans la durée. C'est une double majorité de gauche qui l'a obtenu. Il est cependant inquiet de l'effet des restrictions de personnel dans les services. Il demande que les délais de carence soient gérés avec ouverture. Pour le non-remplacement des personnes partant en retraite anticipée, la gestion doit se faire globalement car sinon, les services sans retraités sont favorisés. Le ciel n'est pas encore éclairci et il n'est pas temps de diminuer les recettes fiscales.

Les groupes libéral-PPN et radical reconnaissent les mérites de la gauche pour le redressement financier, ils soulignent néanmoins qu'ils sont aussi liés à l'attitude de la droite et aux mécanismes de frein aux dépenses. Les résultats sont satisfaisants mais insuffisants au vu des défis qui nous attendent. En 2008, la pression s'est allégée. Il faudra la remettre à son niveau précédent car les recettes vont diminuer. Concernant les baisses fiscales, c'est une tendance générale qui s'exprime autour de nous et c'est donc les charges qui devront encore baisser. Ils constatent que les réorganisations ne portent pas toutes leurs fruits. Ils sont persuadés que la pratique des délais de carence n'est pas vraiment différente de ce qui se faisait dans la précédente législature. Mais la pression est inégale, peut-être trop forte dans certains secteurs et pas assez ailleurs. Les libéraux-PPN et les radicaux sont prêts à collaborer pour réaliser les changements nécessaires.

Le groupe UDC salue l'évolution des recettes qui traduit une meilleure situation. Il estime que les charges sont maîtrisées mais qu'il faut aller au-delà vu ce qui nous attend au niveau de la RPT. Le groupe regrette que l'on n'ait pas alimenté davantage les fonds notamment celui de la promotion économique. Il regrette également que les amortissements n'aient pas été tenus pour l'Hne.

4. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT

4.1. Autorités

4.1.1 Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

4.1.1.1. Généralités

La sous-commission a siégé sous la présidence de M. Bertrand Nussbaumer le jeudi 21 février 2008 pour examiner les comptes 2007 des autorités. Le chef du DJSF était accompagné du secrétaire général, du chef du service financier et du chef de la comptabilité de l'Etat.

Le chancelier d'Etat et la secrétaire générale de la chancellerie ont participé à l'examen des comptes des autorités.

Pour accomplir son travail, la sous-commission s'est appuyée sur l'examen des comptes fournis, avec les divers commentaires ainsi que le rapport spécifique concernant le Conseil d'Etat et la chancellerie.

Concernant le rapport du Conseil d'Etat, la commission de gestion et des finances s'est adressée à tous les chefs de département en leur demandant de préciser l'état d'avancement des travaux au sein des départements concernant les motions et postulats pendants. La mention "à l'étude" ne donnant pas d'indications suffisantes pour lui permettre d'examiner effectivement l'avancement des études. Un délai de réponse a été fixé au 14 mars pour obtenir ces renseignements supplémentaires.

La fusion des centres d'impression de Fleurier avec les centres du CPLN et du CIFOM, ainsi que la reprise de l'économat de la ville de La Chaux-de-Fonds se sont déroulées de manière constructive et dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue.

Nous voulons remercier tous les responsables et collaborateurs.

4.1.1.2. Examen de détail

Grand Conseil

Compte 303000, AVS, ALFA, ...

Les jetons de présence sont déclarés aux diverses assurances sociales, suite à une décision du Tribunal fédéral des assurances. L'Etat de Neuchâtel prend en charge les parts employeurs et employés.

Service du Grand Conseil

Ce service a dû faire face à un nombre élevé de changements de collaboratrices durant l'exercice écoulé. La surcharge de travail à certaines périodes de l'année, les horaires irréguliers liés à l'agenda de diverses commissions et les délais brefs pour réaliser certaines tâches expliquent ces départs.

Contrôle cantonal des finances

Le rapport élaboré par le CCFI décrit une importante activité. Il s'avère un outil précieux pour la gouvernance de l'Etat. La sous-commission relève la qualité des analyses effectuées et invite tous les responsables de départements et de services à suivre les recommandations élaborées.

4.1.2. Rapport de la sous-commission DJSF sur la gestion

4.1.2.1. Généralités

La sous-commission s'est intéressée à plusieurs services dépendant de la chancellerie dans l'exercice écoulé. De telles visites ne s'étaient plus pratiqués depuis de nombreuses années.

4.1.2.2. Services visités

En date du 21 juin, les membres de la sous-commission se sont rendus au Centre d'impression de Fleurier, où ils ont été reçus par le chancelier d'Etat et par les responsables de ce centre. Le volume important d'envois individualisés (plus de 2 millions par année), la qualité et la rapidité d'exécution de leur travail a été salué.

En date du 18 septembre, ils se sont rendus au contrôle cantonal des finances. Ils tiennent à relever le sérieux du travail fourni. Ils saluent l'indépendance d'action de ce service. Ils ont pris connaissance avec intérêt des méthodes d'audit, des méthodes d'élaboration et de discussion des rapports et des processus de suivi des demandes et des recommandations faites.

Le même jour, les membres ont rencontré le chancelier, la secrétaire générale ainsi que la cheffe du service du Grand Conseil pour mieux saisir leurs activités et les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction. Le développement de l'usage de l'outil informatique, notamment l'envoi de convocations, de rapports et de procès-verbaux par courriel, ainsi que l'utilisation d'un portail Internet permettant de mettre des documents en ligne, permettrait de décharger le personnel de tâches administratives astreignantes.

4.1.2.3. Suivi des dossiers

La sous-commission s'est interrogée sur le statut des députés, ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils devaient exercer leur mandat. La question de la rémunération, mais également celle des moyens mis à leur disposition les interroge. Elle souhaite que la réflexion soit reprise, éventuellement par la commission législative dans le cadre de la révision de la loi d'organisation du Grand Conseil. Cette réflexion devrait être large et prendre en compte de nombreux éléments, notamment le nombre de députés, le statut des députés suppléants, la rémunération, le nombre de commissions, le soutien administratif par le service du Grand Conseil et les outils informatiques mis à leur disposition.

4.1.2.4. Analyses transversales et spécifiques

La dotation en personnel de la chancellerie est en augmentation de 3 équivalents plein-temps. Cet accroissement est expliqué par la reprise des centres d'impression du CPLN et du CIFOM, ainsi que la reprise de l'économat de la ville de La Chaux-de-Fonds. Une réduction de la dotation ou une pratique stricte du délai de carence pourrait avoir des conséquences néfastes sur le bon fonctionnement de l'Etat.

4.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances

4.2.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.2.1.1. Généralités

La sous-commission a siégé sous la présidence de Bertrand Nussbaumer le jeudi 21 février 2008 pour examiner les comptes 2007 du département de la justice, de la sécurité et des finances. Le chef du DJSF était accompagné du secrétaire général, du chef du service financier et du chef de la comptabilité de l'Etat. Les chefs ou adjoints de tous les services du département ont assisté partiellement aux séances, ainsi que la secrétaire générale adjointe et le chargé de missions. Les autorités judiciaires ont également été présentes, lors de l'examen des comptes concernant la justice.

Pour permettre à la sous-commission de faire son travail, le secrétariat général du département a mis à sa disposition les comptes 2007, avec les divers commentaires, le rapport du département, le rapport du Tribunal cantonal, ainsi qu'un aperçu général des comptes du département. Ces divers documents ont facilité notre travail d'examen et d'analyse. Ils ont également servi pour l'élaboration de ce rapport. La sous-commission remercie tous les responsables rencontrés pour leur ouverture, leur volonté de collaboration et leur engagement.

4.2.1.2. Groupes de dépenses

Enveloppe attribuée Au DJSF

La lecture des chiffres du DJSF est toujours difficile dans la mesure où le département enregistre des éléments sur lesquels il n'a aucune prise directe, comme les recettes fiscales, les intérêts de la dette et des mouvements de trésorerie. Cette enveloppe regroupe les mouvements financiers qui relèvent en priorité de la responsabilité du département et sur lesquels il agit réellement.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Tableau 1: Calcul des charges nettes du DFSJ

	Comptes 2007	Budget 2007	Différence	Comptes 2006
Charges brutes	238.5	233.3	5.2	246.6
Revenus	1'198.7	1'128.2	70.5	1'289.7
Charges nettes	-960.2	-894.9	-65.3	-1'043.1
Charges/Revenus hors-enveloppe	-1'075.0	-1'000.9	-74.1	-1'145.1
Enveloppe en charges nettes	**114.8**	**106.0**	**8.8**	**102.0**

Sur le tableau 1, on constate que les charges brutes sont supérieures au budget de 5,2 millions de francs. Les revenus sont quant à eux supérieurs de 70,5 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui explique l'écart des charges nettes entre le budget et les comptes 2007.

Si l'on déduit les montants comptabilisés hors enveloppe, dont le détail est donné en annexe 2, les charges nettes du département s'élèvent à 114,8 millions de francs, contre 106 au budget. L'enveloppe en charges nettes augmente ainsi de 12,8 millions de francs entre les comptes 2006 et 2007.

Comme nous le verrons plus loin, ces écarts sont pour l'essentiel liés à la comptabilisation, au SRH, des charges du programme d'encouragement à la retraite anticipée, qui représentent à elles seules 10,9 millions de francs.

Résultats généraux

Tableau 2: Vue d'ensemble des charges et des revenus

	C2007	B2007	Différence	C2006
Charges brutes				
30 Charges de personnel	119'828'753	114'894'600	4'934'153	101'540'960
31 BSM	31'069'737	30'668'200	401'537	30'553'415
32 Intérêts passifs				
33 Amortissements	3'810'956	3'783'900	27'056	4'393'288
34 Parts et contributions sans affectation	5'368'111	3'150'000	2'218'111	4'051'158
35 Dédommagement aux collectivités publiques	6'300'583	5'354'600	945'983	5'554'559
36 Subventions accordées	1'801'248	1'673'800	127'448	1'903'053
37 Subventions redistribuées	1'422'639	1'300'000	122'639	680'018
38 Attributions aux financements spéciaux	231'828		231'828	
39 Imputations internes	2'928'914	2'825'100	103'814	1'623'144
Total	172'762'770	163'650'200	9'112'570	150'299'594
Revenus				
40 Impôts				
41 Patentes et concessions	-130'317	-280'000	149'683	-399'339
42 Revenus des biens	-267'473	-223'200	-44'273	-531'150
43 Contributions	-36'546'562	-32'329'600	-4'216'962	-33'838'945
44 Parts à des recettes sans affectation				
45 Dédommagement de collectivités publiques	-13'296'357	-14'503'800	1'207'443	-8'657'563
47 Subventions à redistribuer	-1'422'639	-1'300'000	-122'639	-680'018
48 Prélèvements sur financements spéciaux	-19'500	-104'000	84'500	-16'093
49 Imputations internes	-6'235'666	-8'890'700	2'655'034	-4'077'455
Total	-57'918'514	-57'631'300	-287'214	-48'200'563
Charges nettes	**114'844'256**	**106'018'900**	**8'825'356**	**102'099'031**

Déduction faite des recettes déterminantes de l'Etat, les comptes 2007 du DJSF sont supérieurs de 8,8 millions de francs au budget 2007, en charges nettes (cf. détail sur le tableau 2):

– Les **charges brutes** des comptes 2007 sont supérieures de quelque 9,1 millions de francs au budget 2007. Elles seraient inférieures de 1,8 million, si l'on faisait abstraction du programme d'encouragement à la retraite anticipée.

– Les **revenus** sont quant à eux supérieurs de quelque 0,3 million de francs par rapport au budget 2007.

– Les **charges nettes** sont supérieures de 8,3% au budget 2007. Sans le projet d'encouragement à la retraite anticipée, elles seraient inférieures de 1,96%

– Les **recettes** représentent 33,5% des dépenses brutes, 35,8% sans le programme d'encouragement à la retraite anticipée (35,2% dans le budget 2007).

Résultats par centre financier

Dix-neuf centres financiers sur 28 bouclent les comptes avec des chiffres inférieurs à ceux du budget 2007, soit une économie totale de 3,26 millions de francs. Les 9 autres centres financiers comptabilisent des dépenses nettes supérieures de quelque 12 millions par rapport au budget. Si l'on fait abstraction du programme d'encouragement à la retraite anticipée qui représente à lui seul plus de 10,9 millions de francs au SRH, les dépassements sont ramenés à environ 1,73 millions.

Au final, sans le programme d'encouragement à la retraite anticipée, le département aurait bouclé ses comptes 2007 avec une amélioration de 1,53 millions de francs par rapport à l'enveloppe en charges nettes.

Le tableau 2 montre les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les comptes et le budget:

– les charges de personnel sont supérieures au budget de 4,9 millions, ceci en raison du financement des retraites anticipées (10,9 millions);

– abstraction faite de ce projet, les charges de personnel du département sont inférieures de 5 millions par rapport au budget;

– les biens, services, marchandises (groupe 31) sont supérieurs au budget de 0,4 million de francs;

– les dédommagements aux collectivités publiques (groupe 35) sont quant à eux de 0,9 million de francs supérieurs au budget, principalement dans le secteur pénitentiaire (cf. tableau 6).

Les variations de revenus par rapport au budget 2007 touchent principalement:

– le groupe 43 "contributions", avec une amélioration de 4,2 millions, dont 2,4 pour les encaissements d'amendes;

– les dédommagements de collectivités publiques du groupe 45 sont en revanche inférieurs de 1,2 million, par rapport aux prévisions budgétaires;

– il en va de même pour les imputations internes qui sont inférieures de 2,6 millions par rapport aux prévisions budgétaires, en raison de la non-utilisation du prélèvement prévu au fonds de réforme des structures de l'État (FRSE) pour financer le projet d'encouragement à la retraite anticipée à hauteur de 2,5 millions de francs.

4.2.1.3. Examen de détail

Service de la justice

Ce service a renforcé son appui aux greffes des tribunaux, en particulier à celui du Tribunal de La Chaux-de-Fonds, vu certains problèmes de gestion auquel ce dernier a été et reste confronté. Le bureau des amendes et des frais judiciaires a été intégré dans ce service, de même que l'office des documents d'identité au 1er janvier 2008.

D'importants retards quant aux procédures de naturalisation et au niveau de l'état civil ont été mis à jour. Des moyens supplémentaires devraient être mis à disposition de manière urgente à disposition, si l'on veut régulariser la situation. Des mesures ont été prises pour régulariser la situation.

Tribunal cantonal et magistrature

La justice est au devant d'une réorganisation structurelle considérable. Des ressources humaines supplémentaires lui ont déjà été accordées pour le Tribunal administratif, mais les besoins sont encore conséquents et d'autres postes devront être créés.

Le Tribunal administratif connaît une augmentation considérable des dossiers à traiter, en particulier au niveau des assurances sociales. La pratique (trop?) restrictive de l'office de l'assurance invalidité provoque une multiplication des recours. En 2007, pour cette seule assurance sociale, 197 nouveaux recours ont été déposés.

Service pénitentiaire

Ce service est fortement sollicité en raison d'un nombre très élevé de journées de détention. Le taux d'occupation n'a pas permis d'accueillir autant de journées extra-cantonales que budgétées, ce qui augmente la charge financière.

Ce fort taux d'occupation est généralisé dans toute la Suisse. Dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de réfection des prisons de La Chaux-de-Fonds et de Bellevue, une étude prenant en compte les besoins cantonaux, les besoins des membres du Concordat romand d'exécution des peines et des besoins au niveau national, montre que ce phénomène est généralisé.

Le nombre de journées de détention prévention est également en hausse. Plusieurs placements se font hors-canton pour éviter les risques de collusion. La charge financière en incombe au service pénitentiaire, alors que seule la magistrature est compétente pour décider.

Police

Le dossier Police unique a été adopté par le Grand Conseil au printemps 2007. La plupart des communes ont fait part de leur intention de rejoindre Police unique ou de signer un contrat de prestations avec la police cantonale. 34 communes ont signé ou ont fait part de leur intention de signer un tel contrat.

Le Conseil d'Etat prévoit d'adopter prochainement un arrêté lui permettant de facturer les prestations fournies lors de manifestations d'importance ou nécessitant un engagement important des forces de police. Les responsables des clubs sportifs concernés ont eu l'occasion de présenter leur position aux représentants du Conseil d'Etat à ce sujet.

Service de la sécurité civile et militaire

Le déplacement d'une partie de ce service à Colombier s'est déroulé dans de bonnes conditions en 2007. Le Centre d'instruction et de formation de Couvet doit pouvoir développer ses prestations.

Service financier

L'application du principe d'échéance dès 2006 pose encore quelques difficultés dans certains services et demande un investissement significatif en temps aux responsables du service pour être expliquée. Elle complique également la procédure de bouclement des comptes

La pression exercée en début de législature porte ses fruits. A fin 2007, les 89,4% des contribuables était à jour dans le paiement des acomptes d'impôt. La réduction sensible des remises d'impôt et les paiements rapides de ces impôts, ainsi que l'augmentation générale du montant des impôts des personnes physiques et morales ont permis de réduire fortement les besoins de liquidités pour le service financier. Le montant des intérêts débiteurs est en diminution de 2,7 millions entre le budget et les comptes. Entre 2006 et 2007, les intérêts sur dettes à moyen et long termes ont diminué de près de 30 millions de francs.

Service juridique

L'intégralité de la révision de la législation concernant l'organisation de la justice doit être soumise au Grand Conseil encore durant cette législature. Ces travaux législatifs occasionnent une charge conséquente pour tous les responsables et collaborateurs de ce service.

Service des ressources humaines

En cas de départ de personnel, le poste n'est en principe pas repourvu. Une procédure de dérogation auprès du Conseil d'Etat a été élaborée. En 2007, 375 demandes de dérogation ont été formulées. Le Conseil d'Etat en a accepté 339, les autres étant acceptées avec restriction ou à reprendre. A la fin de l'année, 274 postes étaient repourvus; 135 (49,3%) l'ont été par le biais de la mobilité interne, 59 (21,5%) par le biais des mesures d'insertion et 80 postes (29,2%) l'ont été suite à une mise au concours publiée dans la presse.

Pour le DJSF, 71 postes ont été repourvus en 2007. Trente-trois l'ont été par le biais de la mobilité interne, 13 par le biais des mesures d'insertion et 25 mis au concours.

En 2007, pour l'ensemble de l'administration, 10% des titulaires de poste ont changé. Cet important taux de rotation du personnel a signifié un accroissement significatif de travail pour les collaborateurs de ce service.

Administration de la Caisse de pensions

La procédure de fusions des Caisses de pensions de l'Etat et des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel arrive à son terme et pourra être effective au 1er janvier 2009. Outre la fusion, la consolidation des prestations a également été organisée. Un rapport sera présenté au Grand Conseil lors de sa session d'avril 2008. Le pilotage de ce projet est remarquable et les délais

pourront être tenus. La sous-commission apprend avec satisfaction qu'un effort soutenu a permis de mettre à jour de nombreux dossiers personnels d'assurés.

Gérance des immeubles

Ce service assume un rôle important pour la Caisse de pensions, puisque 87% du temps est consacré à la gestion des immeubles détenus par la Caisse de pensions. Le projet de caisse de pensions unique remet en question le fonctionnement de ce service. Les membres de la sous-commission espèrent que ce service pourra devenir la "Gérance unique" de tous les immeubles détenus par la nouvelle Caisse de pensions.

Actuellement, la gestion des bâtiments du patrimoine financier est confiée à ce service, alors que la gestion des bâtiments du patrimoine administratif est rattaché au Département de la gestion du territoire, au service des bâtiments. La sous-commission estime que ce dernier service transversal doit être rattaché au DJSF.

Service des communes

Ce service est fortement sollicité dans le cadre des démarches de fusion de communes. Ces fusions sont encouragées par des versements prélevés au fonds de réformes des structures des communes. L'utilisation de ce fonds interpelle les membres de la sous-commission, en particulier lorsque la fusion n'apporte pas une réelle valeur ajoutée.

L'Etat de Neuchâtel applique intégralement le principe d'échéance depuis 2006. Cette pratique n'a pas été introduite au niveau des communes, même si certaines commencent à l'utiliser occasionnellement. La sous-commission est favorable à une modification de la législation, afin de généraliser l'application de ce principe, également dans tous les comptes communaux.

4.2.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.2.2.1. Généralités

La réorganisation de l'Etat et la volonté du chef du département de respecter la feuille de route du Conseil d'Etat provoque une charge importante de travail pour tous les responsables et collaborateurs du secrétariat général, comme des divers services concernés. Les rôles du service des ressources humaines ainsi que de l'office de l'organisation ont été renforcés. Tous les services transversaux jouent un rôle significatif dans cette dynamique de changement.

4.2.2.2. Services visités

En date du 22 mai, la sous-commission a siégé dans les locaux de la commune de Saint-Blaise, qui nous avait invités. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés en particulier au service financier de l'Etat, en particulier au niveau de l'organisation du service et de la politique des amortissements. Ce fut également l'occasion de dire merci et au revoir à M. Robert Schindler, chef du service financie,r et de faire connaissance avec le nouveau chef M. Christian Gobat.

La seconde partie de la journée fut consacrée à une présentation du service des contributions, par son chef, en particulier quant à l'imposition des personnes morales ainsi qu'une analyse en détail de la structure des contribuables physiques. Le chef du service de la gérance des immeubles et le chef du bureau technique de ce service, nous ont présenté la pratique quant à la gestion des immeubles.

En date du 21 juin, les membres de la sous-commission ont rencontré le chef du service de la sécurité civile et militaire, dans les locaux de ce service à Couvet. L'attention de la sous-commission s'est portée sur l'organisation et le fonctionnement de la protection civile, de la lutte contre le feu ainsi que l'organisation en cas de catastrophe.

4.2.2.3. Suivi des dossiers

Mesures de retraite anticipée

La CGF suit régulièrement l'évolution de ce dossier. Pour rappel, le Conseil d'Etat a pris l'engagement que ces mesures seraient autofinancées par des réductions de charges salariales, après prélèvement d'un montant de 2,5 millions au fonds de réforme des structures de l'Etat. Par ailleurs, une réduction des postes équivalant aux 2/3 des départs anticipés devait être réalisée jusqu'à une occurrence de 200 postes maximum.

En 2007, 176 personnes représentant 131,5 EPT (66 personnes à l'Etat, 116 dans l'enseignement et 6 à l'Université) ont bénéficié de ces mesures. Les économies réalisées sur les charges de personnel se montent à plus de 12 millions de francs et le prélèvement au fonds de réforme des structures de l'Etat n'a pas été nécessaire. Les objectifs en terme de réduction des effectifs sont également atteints.

4.2.2.4. Analyses transversales et spécifiques

Le tableau ci-dessous permet de suivre au plus près toutes les variations d'effectifs au sein du département. Il indique clairement les variations entre les budgets et les comptes des années 2006 et 2007, ainsi que les modifications intervenues entre 2006 et 2007.

Deux services connaissent une hausse significative, à savoir:

– la police cantonale:
  Cette hausse s'explique par l'avancement du dossier de Police unique et la reprise des effectifs de diverses polices communales, dont celle de La Chaux-de-Fonds, (51 policiers communaux ont rejoint la police cantonale en 2007).

– l'administration de la Caisse de pensions:
  La Caisse de pensions est confrontée à deux défis importants, à savoir la mise en ordre des dossiers individuels de certains assurés ainsi que la préparation de sa fusion avec les caisses de pensions communales des Villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Il faut préciser que ces augmentations de dotation ne représentent pas une charge financière supplémentaire pour l'Etat dans la mesure où les charges supplémentaires sont couvertes pour la police par les dédommagements des communes et pour l'administration de la Caisse par des versements de la caisse de pensions.

(en EPT)	C2006	B2006	Différence	C2007	B2007	Différence	2006-07
Secrétariat général	5.6	4.0	1.6	5.6	5.0	0.6	0.0
Office d'organisation	1.3	2.3	-1.0	1.3	1.3	0.0	0.0
Politique familiale et égalité	2.1	2.1	0.0	0.5	2.1	-1.6	-1.6
Service de la justice	6.4	5.9	0.5	5.4	5.9	-0.5	-1.0
Magistrats							0.0
Tribunal cantonal	9.0	9.0	0.0	9.7	9.0	0.7	0.7
Tribunaux de districts	12.0	12.0	0.0	12.0	12.0	0.0	0.0
Tribunal fiscal	0.8	0.8	0.0	1.3	0.8	0.5	0.5
Autorité de conciliation	1.5	1.5	0.0	1.5	1.5	0.0	0.0
Ministère public	2.0	2.0	0.0	3.0	2.0	1.0	1.0
Juges d'instruction	5.0	5.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0
Tribunal cantonal (adm.)	15.5	15.7	-0.2	14.8	15.7	-0.9	-0.7
Tribunaux de districts (adm.)	34.2	34.4	-0.1	34.2	34.4	-0.2	0.0
Tribunal fiscal (adm.)	1.8	1.8	0.0	1.0	1.8	-0.8	-0.8
Autorité de conciliation (adm.)	3.0	3.0	0.0	3.0	3.0	0.0	0.0
Ministère public (adm.)	6.6	7.0	-0.4	6.6	7.0	-0.4	0.0
Juges d'instruction (adm.)	10.2	11.2	-1.0	10.7	11.5	-0.8	0.5
Service pénitentiaire	9.5	9.0	0.5	10.7	13.0	-2.3	1.2
Prison préventive, La CDF	24.5	25.5	-1.0	25.9	25.5	0.4	1.4
E.E.P. Bellevue, Gorgier	32.7	35.0	-2.4	32.0	34.5	-2.5	-0.6
MET La Ronde	7.5	7.0	0.5	7.5	7.5	0.0	0.0
Service de probation	9.0	10.0	-1.0	10.0	10.1	-0.1	1.0
Police cantonale	346.7	346.0	0.6	398.8	408.1	-9.2	52.2
Établissements militaires: adm. & expl.	36.9	37.9	-1.0	26.3	25.9	0.4	-10.6
Service sécurité civile et militaire	16.8	19.0	-2.2	17.1	19.0	-1.9	0.3
Service financier	48.2	51.0	-2.8	46.1	48.9	-2.8	-2.1
Service des contributions	103.8	108.2	-4.4	97.8	108.2	-10.4	-6.0
Service juridique	18.0	18.5	-0.5	18.4	18.5	-0.1	0.4
Service des ressources humaines	16.1	15.3	0.8	14.1	15.3	-1.2	-2.0
Service du traitement de l'information	66.5	70.0	-3.5	61.6	68.0	-6.4	-4.9
Gérance des immeubles	12.0	12.0	0.0	12.0	12.0	0.0	0.0
Adm. de la Caisse de pensions	9.6	9.7	-0.1	13.0	9.6	3.4	3.4
Service des communes	3.0	3.0	0.0	2.8	3.0	-0.2	-0.2
Total	877.6	894.6	-17.0	909.6	944.9	-35.3	32.0

La réforme de l'État influence fortement l'effectif du département. Pour l'illustrer, trois indicateurs peuvent être utilisés et comparés:

– l'**effectif prévu au budget** exprimé en équivalent plein-temps (EPT);

– l'**effectif au 31 décembre utilisé pour les comptes** fournit une estimation des EPT à un moment donné; cet indicateur est toutefois imparfait car il ne permet pas une comparaison absolue avec l'effectif au budget, qui constitue une moyenne théorique annuelle; il est toutefois le seul à notre disposition, même si, à terme, il faudrait lui préférer l'effectif réel annuel moyen comme base de comparaison avec l'effectif au budget;

– les **dédommagements nets**, qui sont calculés en soustrayant les dédommagements versés à des collectivités publiques (groupe 35) des dédommagements reçus de collectivités publiques (groupes 45) qui fournissent des indications intéressantes sur les prestations fournies par les services du DJSF à des tiers.

Sur la figure 1, on constate que l'évolution des effectifs et celle des dédommagements nets sont en corrélation de manière significative, comme le montre le coefficient R^2. On peut en déduire que les augmentations d'effectifs ont été systématiquement liées à la facturation de prestations à des tiers. L'augmentation observée pour les années 2007 et 2008 est la conséquence directe des réformes mises en œuvre, comme celle de la police unique, en 2007, et le regroupement des services informatiques de l'Etat et de La Chaux-de-Fonds, en 2008. Elle reflète également les

projets ponctuels que dirige ou qu'appuie le département, avec un financement assuré par des tiers, comme le projet de Caisse de pensions unique.

Le graphique met aussi en évidence des écarts importants entre les budgets et les comptes, en ce qui concerne les effectifs. Il y a encore ici un potentiel d'amélioration pour les services du département en termes de planification.

Figure1: Relations entre les dédommagements nets et les effectifs

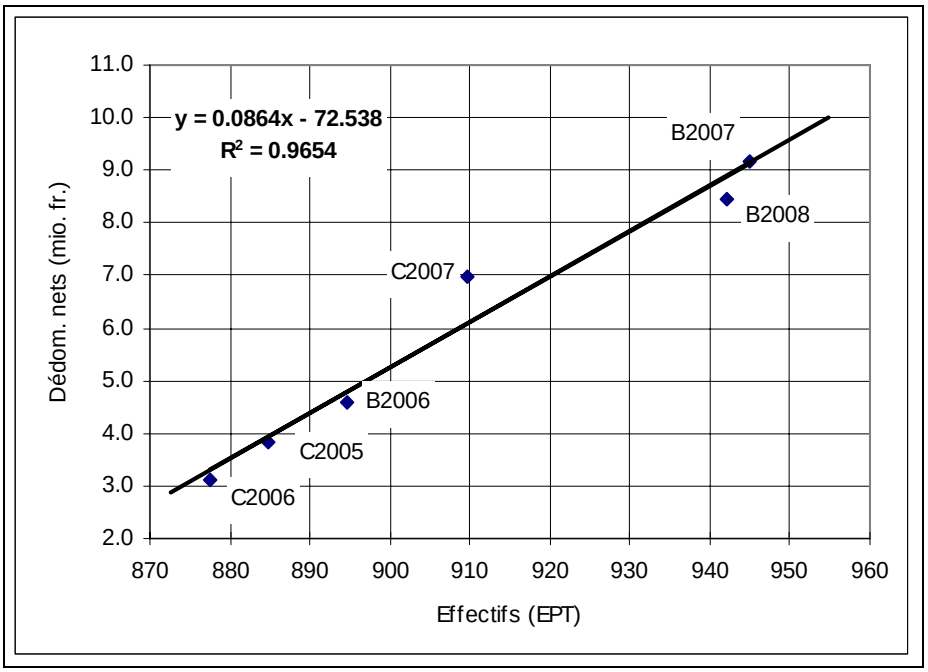

4.2.2.6. Conclusions

La sous-commission remercie le chef du Département, ses collaborateurs directs ainsi que tous les collaborateurs rattachés au DJSF pour leur engagement dans l'accomplissement de leurs activités. Les mesures de réorganisation et la réduction des postes augmentent la charge de travail et le stress pour chaque collaborateur.

4.3. Département de la santé et des affaires sociales

4.3.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.3.1.1. Généralités

La version consolidée des comptes 2007 du DSAS laisse apparaître une péjoration de près de 17,8 millions (+ 4,8%) par rapport au budget.

Il convient toutefois de relever que ce dépassement tient pour l'essentiel à deux paramètres qui ont par ailleurs fait l'objet de crédits supplémentaires accordés par le Grand Conseil, à savoir:

– 14,5 millions de francs destinés à la régularisation d'arriérés de primes et/ou de participations aux coûts des assurés neuchâtelois, afin d'éviter la suspension des prestations LAMal par les assureurs. Cette mesure est la conséquence du nouvel article 64a LAMal.

– Plus de 5 millions de francs destinés à des ajustements visant à l'application du principe d'échéance à 100% (dont 3,6 pour les seuls hôpitaux physiques).

Les "ajustements" dont il est fait mention ci-avant proviennent notamment du fait que les chiffres enregistrés au budget 2007 tenaient encore compte pour certaines rubriques de décalages partiels, le plus souvent du type 80%-20%. Pour rappel, le principe d'échéance à 100% a été décidé après l'adoption du budget 2007.

Hormis ces deux facteurs, si l'on se base sur les mêmes critères que ceux retenus lors de l'élaboration du budget, une amélioration est bien réelle.

A noter encore que pour le secteur de l'aide matérielle, un solde de 3,2 millions de francs relatif aux coûts de l'aide matérielle 2006 émarge aux comptes 2007. 60 % sont à la charge des communes, soit une charge nette pour l'Etat de 1,2 million. Ce montant a été sollicité au travers d'une demande de crédit supplémentaire de 7,2 millions au Grand Conseil (cf. rapport 07.054, du 24 octobre 2007, "Crédits supplémentaires 2007").

Rappelons encore que dès le 1er juillet 2007 l'office des bourses, auparavant au Département de l'éducation, de la culture et des sports, a été rattaché au service de l'action sociale. L'enveloppe a été adaptée en conséquence.

4.3.1.2. Groupes de dépenses

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution globale pour le DSAS, des charges et des revenus, par nature, entre le budget 2007, les comptes 2007 et les comptes 2006.

COMPTES 2007								
Département de la santé et des affaires sociales		C2007	B2007	C07-B07	%	C2006 SANS princ. éch.	C07-C06	%
30	Charges de personnel	50'699'678	52'263'600	-1'563'922	-2.99	49'632'235	1'067'443	2
31	Biens, services et marchandises	7'142'464	7'619'100	-476'636	-6.26	7'309'904	-167'440	-2
33	Amortissements	3'445'464	3'321'800	123'664	3.72	3'952'081	-506'617	-13
35	Dédommagement aux collectivités publ	191'056	205'200	-14'144	-6.89	172'066	18'990	11
36	Subventions accordées	468'741'749	443'341'100	25'400'649	5.73	440'044'913	28'696'836	7
37	Subventions redistribuées	3'447	50'000	-46'553	-93.11	3'008	440	
38	Attributions aux financements spéciaux	634'168	570'000	64'168	11.26	793'023	-158'855	-20
3	Charges	530'858'026	507'370'800	23'487'226	4.6	501'907'230	28'950'797	5.8
42	Revenus des biens	294'352	326'500	-32'148	-9.85	314'832	-20'480	-7
43	Contributions	23'845'545	23'757'000	88'545	0.37	26'594'948	-2'749'403	-10
44	Parts à des recettes sans affectation	574'020	575'000	-980	-0.17	570'621	3'399	1
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	0		102'958	-102'958	-100
46	Subventions acquises	118'820'003	113'095'600	5'724'403	5.06	109'138'637	9'681'366	9
47	Subventions à redistribuer	3'447	50'000	-46'553	-93.11	3'008	440	
4	Revenus	143'537'368	137'804'100	5'733'268	4.2	136'725'004	6'812'364	5.0
	Excédent de charges	387'320'659	369'566'700	17'753'959	4.8	365'182'226	22'138'433	6.1

	C 2007	B 2007	C07 - B07	%	C6 SANS éch	C 2006	C07 - C06
SG (3010)	**711'807**	**733'400**	-21'593	-3	**701'997**	**701'997**	9'811
SANTE (2250,2252,.2253,2254,6503)	**245'640'581**	**241'315'500**	4'325'081	2	**247'937'530**	**392'740'054**	-147'099'473
SOCIAL (3550,6011,3600,3650,6505,3651)	**140'968'270**	**127'517'800**	13'450'470	11	**116'542'699**	**136'911'950**	4'056'320

4.3.1.3. Fonds

Fonds d'encouragement aux études

Ce fonds prend en charge d'une part les subsides et les prêts destinés à favoriser la recherche scientifique, littéraire ou artistique, et d'autre part les prêts d'études, d'apprentissage, de perfectionnement et de reconversion professionnels.

9600	Fonds d'encouragement aux études	C 2007	B 2007	C07 - B07	%	C6 SANS éch	C 2006	C07 - C06	%
31	**Biens, services et marchandises**	**29'650**	**20'500**	9'150	45	**10'405**	**10'405**	19'245	
318010	Gérance et divers	0	500	-500	-100	0	0	0	
319615	Prêts transmis au contentieux	29'650	20'000	9'650	48	6'120	6'120	23'530	
319800	Autres frais divers	0	0	0		4'285	4'285	-4'285	-100
36	**Subventions accordées**	**27'600**	**58'500**	-30'900	-53	**37'200**	**37'200**	-9'600	-26
366010	Subsides à tiers	27'600	58'500	-30'900	-53	37'200	37'200	-9'600	-26
38	**Attributions aux financements spéciaux**	**0**	**0**	0		**8'237**	**8'237**	-8'237	-100
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	0		8'237	8'237	-8'237	-100
43	**Contributions**	**12'253**	**8'000**	4'253	53	**11'139**	**11'139**	1'114	10
439850	Recettes diverses	12'253	8'000	4'253	53	11'139	11'139	1'114	10
46	**Subventions acquises**	**34'420**	**31'200**	3'220	10	**44'704**	**44'704**	-10'284	-23
460800	Subventions fédérales diverses	34'420	31'200	3'220	10	44'704	44'704	-10'284	-23
48	**Prélèvements sur financements spéciaux**	**10'578**	**39'800**	-29'222	-73	**0**	**0**	10'578	
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	10'578	39'800	-29'222	-73	0	0	10'578	
	Charges:	57'250	79'000	-21'750	-28	55'842	55'842	1'408	3
	Revenus:	57'250	79'000	-21'750	-28	55'842	55'842	1'408	3

4.3.1.4. Examen de détail

Service de la santé publique, aide hospitalière et établissements pour personnes âgées

Le budget 2007 est respecté. Le Grand Conseil a accepté un crédit extraordinaire pour différents comptes de fonctionnement, à savoir: 3,6 millions de francs pour Hôpital Neuchâtelois (HNe), destinés à couvrir le dépassement dû à l'introduction du principe d'échéance à 100% (à noter qu'un autre crédit supplémentaire de 17.000 francs a été accordé pour les mêmes raisons aux centres de consultation de grossesses), et 1,2 million au titre de la réduction des prix de pension dans les homes LESPA. A la rubrique "Mandat, expertises, études", le montant est sensiblement plus élevé qu'aux comptes 2006, la diminution de l'effectif et le recours à des compétences particulières de manière ponctuelle obligent le service à confier des mandats à des tiers. L'étude pour élaborer un concept de maintien à domicile a ainsi été confié à la Haute Ecole ARC. Pour la rubrique "Mesures de prophylaxie", le montant n'a pas été totalement dépensé en 2006, vu qu'il n'y avait pas eu de demandes nécessitant l'utilisation entière du budget. Les demandes sont évaluées et le montant est accordé en fonction de la nécessité.

L'enveloppe attribuée à HNe correspond au budget, mais le Conseil d'Etat a dû mettre en place des mesures d'accompagnement pour permettre à HNe de la respecter. Sept millions de francs d'amortissement ont été reportés dans le temps.

HNe a demandé formellement au Conseil d'Etat d'adapter l'enveloppe de sa subvention 2007 si les comptes 2007 de l'Etat étaient meilleurs que prévus, ceci afin de lui permettre de réaliser ses amortissements comme prévu. Après analyse de la situation, le Conseil d'Etat a estimé ne pas pouvoir donner suite positivement à la demande d'HNe.

Service de l'action sociale

Aide matérielle

L'aide matérielle est en diminution comme le nombre de dossiers, ce qui est certainement un effet réjouissant de la bonne conjoncture. Cela permet également aux assistants sociaux de prendre un peu plus de temps pour traiter les dossiers et permettre ainsi une aide personnalisée à leurs usagers.

Le montant qui figure aux comptes, de 69,1 millions de francs, est composé de 66 millions d'aide estimée pour 2007, soit une diminution de 4,6% par rapport à 2006 et de 3,1 millions correspondant au solde de l'aide matérielle versée en 2006, selon le principe d'échéance.

En parallèle au programme d'insertion des jeunes de moins de 30 ans, des mesures de préventions sont prises contre l'endettement. Dans le cadre d'un mandat de prestations entre l'Etat et Caritas, un atelier collectif de gestion de budget a été mis sur pied. Malheureusement, ces cours n'ont vraiment pas de succès. La question de les rendre obligatoires se pose donc très sérieusement. Une réflexion est actuellement en cours avec CARITAS.

Office des bourses

On constate de manière générale une augmentation du nombre de bourses accordées. Le budget pour 2007 prévoyait une dépense de 5.411.000 francs. Des crédits supplémentaires accordés par le Conseil d'Etat ont permis d'allouer des bourses pour un montant de 5.513.117 francs en 2007, soit 102.117 francs (+ 1,9%) de plus que le budget initial.

Fonds de désendettement

Des mesures de préventions sont prises contre l'endettement, notamment auprès des jeunes. Dans le cadre d'un mandat de prestations entre l'Etat et Caritas, un atelier collectif de gestion de budget a été mis sur pied. Malheureusement, ces cours n'ont vraiment pas de succès. La question de les rendre obligatoires se pose donc très sérieusement. Une réflexion est actuellement en cours avec CARITAS.

Office de recouvrement et des avances des contribution d'entretien (ORACE)

Le rôle de médiateur et d'encaissement des contributions d'entretien est essentiel pour l'office. Sur les 2350 dossiers traités en 2007, contre 2241 en 2006, le nombre de dossiers donnant lieu à des avances a passé de 182 en 2006 à 206 en 2007, ce qui signifie une augmentation de 13,2%.

Par contre nous enregistrons une diminution des charges. Cela s'explique par un taux de recouvrement de 65,6%, ce qui est très performant. Sur 1,5 million de francs d'avances octroyé, 1 million est encaissé par l'office auprès des débiteurs.

Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPEA)

Depuis que le Grand Conseil a accordé au service de l'assurance maladie (SCAM) le crédit de 14,5 millions de francs destiné au rattrapage du contentieux, le service a vu une nette amélioration des frais remboursés par les caisses-maladie. Le contentieux reste stable et aucun traitement n'a été suspendu par le service à cause d'un refus de couverture par les caisses.

Service de l'assurance-maladie (SCAM)

Pour le SCAM, un des éléments marquant de 2007 est le crédit de 14,5 millions octroyé par le Grand Conseil qui a permis, outre le rattrapage du contentieux, la conclusion d'une convention sur le contentieux signée par des assureurs regroupant 67% des assurés neuchâtelois. Les assureurs renoncent à la suspension du droit aux prestations de leurs assurés contre un paiement d'une somme définie entre les deux parties.

Les dossiers à traiter en 2008 vont sensiblement augmenter vu le crédit de 14,5 millions visant à couvrir le rattrapage du contentieux qui sera encore utilisé partiellement en 2008.

En 2007, le service a versé un montant brut de 10 millions de francs aux assureurs pour couvrir le rattrapage du contentieux, les 4,5 millions restants seront utilisés en 2008. La volonté du SCAM est de traiter les dossiers en un temps record, ce qui signifie un travail considérable pour les mois à venir. A noter que l'assuré pour qui le SCAM couvre son contentieux pour qu'il puisse à nouveau avoir droit aux prestations de l'assurance maladie reste débiteur de l'Etat.

Service des établissements spécialisés (SDES)

Le service a fonctionné avec un effectif réduit à 3,5 postes, soit un de moins qu'au budget 2007, ce qui n'est possible qu'avec une externalisation de certaines tâches. Le contrôle des comptes des institutions par exemple est assuré par une fiduciaire privée.

Le service se voit confier de multiples représentations auxquelles il se doit de participer vu toutes les restructurations entreprises en 2007, ceci explique l'augmentation des frais de déplacements.

Les placements pénaux hors canton, ordonnés par la justice, sont en augmentation ce qui explique en partie l'augmentation de 34% des charges.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale des loteries et des casinos en 2006, le 0,5% des revenus bruts des jeux doit être reversé aux cantons à des fins de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. Le canton de Neuchâtel touchera environ 200'000 francs par année qu'il doit affecter à cet effet. La Fondation neuchâteloise de prévention et de traitement de l'addiction (FNPTA) s'est vu confier cette mission.

Service des mineurs et des tutelles (SMT)

Le délai de carence et un remplacement différé suite à un départ à la retraite ont des effets sur les comptes.

Les déplacements des assistantes et assistants sociaux ont diminué.

Plusieurs mandats ont été différés, notamment dans le cadre de la reforme de la législation sur la petite enfance qui nécessite encore une évaluation des besoins, ce qui explique la réduction sensible du poste "mandats et expertises".

4.3.1.5. Conclusions

Le souci des services de maîtriser leurs charges est constant. Les dépassements ont toujours fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires autorisées soit par le Conseil d'Etat soit par le Grand Conseil. Les réformes institutionnelles entreprises pourront déployer les premiers effets financiers dès 2008.

4.3.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.3.2.1. Généralités

Service de la santé publique

Pour HNe, la commission a des interrogations sur l'organisation future. Quelle que soit la répartition des missions entre les différents services dans le canton, l'accueil d'urgence doit être maintenu dans les deux sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. HNe fera un bilan sur l'organisation de l'accueil d'urgence en pédiatrie après 3 mois. Le système demande une évaluation et une adaptation aux besoins réels.

HNe se soucie de mettre en place un système cohérent de prise en charge dans le respect de la sécurité sanitaire publique.

La commission santé aura pour tâche de suivre les réformes hospitalières et de veiller à ce qu'elles soient adaptées à notre situation cantonale.

La sous-commission appuie la suggestion de mettre en place au plus vite un numéro cantonal d'appel urgent 144 qui fonctionne efficacement.

Le domaine de la santé a subi des changements profonds durant cette année. Autant le personnel que les patients éprouvent des difficultés à les intégrer en un temps aussi court. Le Conseil d'Etat affiche une volonté déterminée d'assainir les finances cantonales, ce qui ne se fait pas sans difficultés dans les domaines où l'Etat doit financer une aide à la personne. Il est difficile pour la population touchée de comprendre des décisions politiques qui n'améliorent souvent pas leur situation personnelle.

Pour le personnel de la santé l'introduction difficile de la CCT santé 21, qui souffrait incontestablement de problèmes d'adaptation à la réalité du terrain, ainsi que toute la réorganisation des soins à domicile, la création du centre neuchâtelois de psychiatrie et les réformes hospitalières n'étaient pas de nature à amener le calme et la sérénité dans la maison. Il reste beaucoup de travail à faire, afin de permettre autant à la population qu'au personnel de la santé de retrouver la sérénité et la confiance dans un système hospitalier performant tourné vers l'avenir.

Service de l'action sociale

Office des bourses

L'office des bourses est intégré au service de l'action sociale depuis le 1er juillet 2007. Pour permettre de rattraper le retard dans la gestion de l'octroi des bourses, le Conseil d'Etat a accepté de renforcer temporairement le personnel. Cela permet en parallèle de traiter les nouvelles demandes dans un délai raisonnable.

Office de recouvrement et des avances des contribution d'entretien (ORACE)

Le nombre de dossiers traités par l'office est en constante augmentation. Pour 2007, on enregistre un accroissement du nombre total de dossiers de 4,9%. Ceci s'explique par une augmentation significative du nombre de dossiers nouveaux (+ 16,2%) et du nombre de dossiers traités concernant les séparations judiciaires ainsi que les dossiers qui concernent les enfants nés hors mariage. Le fait que Neuchâtel soit le canton qui selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique connaît le taux de divorce le plus élevé de Suisse, il est de 68% alors que la moyenne suisse est de 52,7%, est une des raisons pour lesquelles le volume de travail de l'ORACE est en forte progression.

La sous-commission a pris acte avec beaucoup de regrets que les 3 postes de La Chaux-de-Fonds seront regroupés à Neuchâtel, car l'offre de proximité sera ainsi encore diminuée. L'office tend néanmoins à améliorer constamment les prestations pour les usagers, et cette rationalisation est incontestablement un élément positif dans cette perspective. Si une personne demande d'ouvrir un dossier à La Chaux-de-Fonds, cette demande pourra être prise en compte.

La mise en œuvre des guichets sociaux régionaux permettra un accès plus aisé et une simplification bienvenue pour les usagers.

Hôpital psychiatrique de Perreux

La direction manifeste une réelle volonté de développer la psychiatrie dans les Montagnes. La proximité est prise en compte d'une manière sensible dans les traitements ambulatoires.

A l'Hôpital du Locle, l'activité de l'hôpital de jour n'a pas cessé de se développer en 2007. Les lits hospitaliers ont été réduits vu que le taux d'occupation était en constante diminution. La dotation est de 15 lits en moyenne annuelle. A noter encore que ce lieu se prête à un développement de Pycho-gériatrie vu qu'il est doté d'un système "Quo-vadis" qui permet une restriction de périmètre d'accès par personne et non par lieu.

A l'Hôpital de Perreux, les lits ont diminué de 52 à 30 depuis 2005 toujours dans la logique d'une diminution des lits stationnaires au profit des traitements ambulatoires. Paradoxalement le nombre d'hospitalisations et de semi-hospitalisations est plus grand. Le taux de ré-hospitalisations a diminué de 10% sur les derniers 6 mois de 2007, cela montre une bonne prise en charge des usagers malgré la diminution significative des lits stationnaires.

Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPEA)

Trois médecins n'ont pu être remplacés faute de spécialiste formé, ce qui reflète la situation en Europe. Le service est donc obligé de faire des choix et de fixer des priorités. Les médecins sont présents sur les sites ambulatoires et seulement pour des visites ponctuelles dans les institutions. Les psychologues interviennent eux dans la limite de leurs compétences dans les institutions.

Une surcharge est néanmoins réelle pour les médecins restants, ce qui n'est pas une situation optimale. Dans le contexte actuel, les médecins assument cette charge en sachant que d'ici octobre de nouvelles forces seront engagées vu que la sortie universitaire permettra de trouver de nouveaux spécialistes sur le marché.

Il est évident que dans la situation actuelle la prévention souffre. Ce mandat ne peut pas être rempli correctement par manque de psychiatres.

Service de l'assurance-maladie (SCAM)

Il est problématique pour un service qui doit faire face à une masse de travail en constante augmentation de se voir imposer un délai de carence. Le service doit avoir recours d'une manière quasi permanente à une, voire deux collaboratrices ou collaborateurs en emploi temporaire. L'effectif a été réduit de 0,5 EPT. La sous-commission suivra très attentivement cette situation.

Service des établissements spécialisés (SDES)

Le service a de multiples représentations à assumer. Les collaborateurs trouvent toutefois utile d'être présents au sein des 26 Conseils de fondation des différentes institutions pour transmettre les positions de l'Etat, d'autant plus quand les restrictions financières sont telles que nous les connaissons.

On rappellera que le 31 août 2006, le Conseil d'Etat lançait le projet RENARD, composé de cinq réflexions parallèles, menées par autant de groupes de travail et conduites par un groupe de pilotage. Selon les objectifs temporels, les groupes de travail ont remis leurs rapports au DSAS à fin 2007.

Le Conseil d'Etat vient de mettre fin au projet RENARD. Il donne mandat au DSAS de poursuivre les travaux devant permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat qui seront traduits en feuilles de route spécifiques à chaque groupe de travail.

Service des mineurs et des tutelles (SMT)

L'année 2007 a été marquée par trois départs à la retraite, deux congés maternité dans des postes clé pour lesquels l'organisation des remplacements a été difficile à mettre en oeuvre, et par le départ d'une assistante sociale. Compte tenu du délai de carence, les collaborateurs sont soumis à une surcharge de travail incontestée. Certaines prestations ont dû être suspendues par manque de disponibilité. De plus la complexification des dossiers, notamment par des accès de violence de la part des usagés augmente la pression psychique et physique sur les collaborateurs.

4.3.2.2. Suivi des dossiers

Lors de la définition des classifications pour l'octroi des subsides LAMal pour le budget 2008 la sous-commission s'est réunie deux fois en présence du chef de département, du secrétaire général et du chef de service du SCAM.

La sous-commission s'est réunie en présence du chef de département, du secrétaire général et du chef de service du SCAM pour une information relative au rapport présenté au Grand Conseil sollicitant le crédit de 14,5 millions visant à couvrir le contentieux auprès des assureurs maladie.

Le chef de département a pris la peine de réunir la sous-commission afin de donner une information relative aux décisions de HNe avant la conférence de presse.

4.3.2.3. Conclusions

A travers tous les services, la pression sur l'administration s'est fait sentir cette année plus que jamais. Nous avons constaté que pour plusieurs chefs de service la situation des ressources humaines demande une planification pointue et que le temps manque pour entreprendre des réflexions approfondies. Il ne reste que du temps pour pallier aux urgences et tout ce qui touche à la prophylaxie ou à la formation au sens large du terme doit être différé à des temps meilleurs. La sous-commission se réjouit néanmoins du fait que tous les services et les chefs de services font preuve d'un bel esprit d'équipe et d'une grande loyauté envers leur employeur. Espérons que leur persévérance sera récompensée!

4.4. Département de la gestion du territoire

4.4.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.4.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 20 février 2008 pour l'examen des comptes 2007 en présence de M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, et du secrétaire général dudit département. A sa demande, participaient également à cette réunion, le chef du service des ponts et chaussées, le chef du service de l'aménagement du territoire, le chef du service du cadastre et de la géomatique, le chef du service des forêts et le chef du service des bâtiments.

Résultats généraux

Les charges nettes de ce département sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 mais n'atteignent de loin pas le montant budgétisé. Globalement, les principales variations par rapport au budget proviennent de la conjonction de la maîtrise des charges brutes et de recettes brutes en augmentation de près de 4 millions de francs.

Principales variations enregistrées

On relèvera toutefois que trois services présentent une variation forte par rapport au budget:

– tout d'abord, l'office des transports voit ses charges notablement accrues en raison de l'application du principe d'échéance pour le subventionnement des entreprises de transports;

– ensuite, le service de l'aménagement du territoire voit le chapitrage des recettes et dépenses fortement modifié par la mise en place des structures du RUN; à cet effet, pour pouvoir avoir une vue d'ensemble des modifications, la sous-commission a demandé d'obtenir une liste détaillée des nouvelles imputations qui concernent les deux départements de la gestion du territoire et de l'économie;

– enfin, le regroupement des services du cadastre et de la géomatique avec celui du registre foncier pour former le service géomatique et registre foncier a permis un gain important de près de 1 million de francs par rapport aux prévisions budgétaires.

4.4.1.2. Groupes de dépenses

Budget de fonctionnement avec subdivisions en charges par nature

La comparaison avec les comptes 2006 montre globalement une stabilité des dépenses avec une diminution des charges de personnel ainsi que des biens, services et marchandises. En revanche, si les charges d'intérêts passifs présentent une hausse modérée, les subventions accordées subissent une forte augmentation due comme mentionné plus haut à l'introduction de l'application du principe d'échéance. Enfin, la forte hausse des subventions redistribuées relève du service de la protection de la nature mais est compensée par une prise en charge correspondante des coûts par la Confédération. On relèvera que l'introduction généralisée du principe d'échéance en 2006

n'a eu qu'un effet marginal sur les comptes du département de la gestion du territoire, ce qui ne joue pas de rôle dans la comparaison ci-dessus.

4.4.1.3. Investissements

Le budget 2007 prévoyait des dépenses d'investissements pour un montant de 84.206.900 francs couvertes partiellement par des recettes s'élevant à 54.766.000 francs, soit un investissement net de 29.440.900 francs. Les comptes montrent que les dépenses d'investissements ont été freinées puisqu'elles atteignent 74.357.814 francs, soit en chiffre rond 10 millions de moins que prévu. Les différences principales proviennent des objets suivants:

– doublement de la voie BLS Neuchâtel – Berne (– 2,6 mios);
– part cantonale aux dépenses pour le gros entretien de la A5 (– 3,9 mios);
– réduction de dépenses sur le projet H10 évitement de Corcelles (– 1,5 mio);
– participation à l'évacuation, au traitement et à l'adduction d'eaux (– 3,3 mios);

Quant aux recettes, elles correspondent au montant budgétaire.

4.4.1.4. Fonds

Sur les six fonds qui relèvent du département de la gestion du territoire, trois voient leur fortune augmenter en 2007 et trois la voient diminuer.

Le détail des fluctuations principales sera repris dans le chapitre concernant l'examen de détail ci-après.

4.4.1.5. Examen de détail

Introduction

La sous-commission a procédé à l'examen de détail des différents postes du budget.

En préambule, le chef du département a relevé que le résultat global des comptes 2007 présentait un excédent de charges nettes notablement inférieur au montant budgétisé. Cette situation est due en particulier à une diminution des charges de personnel, notamment au service des ponts et chaussées, à la réactivation de la valeur d'immeubles vendus, à des recettes en hausse au chapitre du registre foncier en relation avec la période actuelle favorable au plan de la conjoncture et aux économies réalisées dans le déneigement grâce au climat clément du printemps et de l'automne 2007. En revanche, l'introduction du principe d'échéance pour les subventions des compagnies de transports publics ainsi que la diminution marquée de la recette provenant de la RPLP diminuent quelque peu cette amélioration.

Analyse des services

Secrétariat général

Comme pour chaque service ou office, la rubrique "immeubles du patrimoine administratif" correspond à des amortissements qui sont calculés et fournis par le service financier. La sous-commission rappelle sa demande d'avoir davantage de transparence sur ces modes de calculs et que pour le moins ils soient connus des services et offices concernés.

Office des transports

L'écart important observé à la rubrique des subventions accordées provient comme dit ci-dessus de l'introduction du principe d'échéance. Les conventions signées avec les compagnies de transports portent sur l'année horaire, qui correspond aux échéances européennes d'adaptation des horaires, c'est-à-dire environ du 10 décembre au 10 décembre de l'année suivante. En 2007, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire la présentation des comptes sur la période de l'année civile, ce qui conduit à prendre en compte en surplus la période du 9 décembre (date du changement d'horaire) au 31 décembre, ce qui explique l'augmentation de la dépense. Pour les années

futures, les fluctuations ne seront que de quelques jours puisque la date du début de l'année-horaire peut légèrement varier.

La Confédération n'applique pas encore le principe d'échéance, mais devrait se prononcer prochainement sur ce sujet. L'onde verte en fait de même, calquant son année sur celle des entreprises de transports concessionnaires.

L'augmentation des charges de personnel provient d'un cas de maladie de longue durée ayant nécessité l'engagement temporaire d'une personne. A ce sujet, la sous-commission s'interroge sur la pratique qui veut que les charges de personnel découlant de cas de maladie soient imputées aux services concernés alors que les recettes d'allocations pour pertes de gains soient systématiquement affectées au service des ressources humaines.

L'augmentation du montant des mandats correspond aux diminutions d'effectifs du personnel. Pour 2007, la dépense correspond essentiellement au complément d'étude pour le projet d'agglomération qui a dû être livré à la Confédération à la fin de l'année pour respecter les délais.

En ce qui concerne la publicité sur les bus, l'office des transports a obtenu que les fenêtres des véhicules en soient libérées pour tendre à l'application de la loi. Il ne faut pas oublier toutefois que par ce biais, les compagnies de transports encaissent chacune annuellement environ 250.000 francs ce qui n'est pas à négliger. Sur suggestion de la sous-commission, le Conseil d'Etat examinera une révision de la loi de manière à la rendre conforme aux pratiques actuelles en la matière.

En ce qui concerne les investissements, il est relevé que les travaux de doublement de la voie BLS ont été retardés et que le projet a dû être adapté suite à des oppositions au tracé dans la zone du Bois du Fanel. Les travaux prévus en 2007 seront donc réalisés en 2008.

Service des ponts et chaussées

En introduction, l'ingénieur cantonal relève que la diminution des frais de personnel de l'ordre de 600.000 francs ne relève pas de suppression de postes mais de non-remplacement de personnes parties en retraite réglementaire ou anticipée. Il existe aujourd'hui un déficit de personnel qui devra être comblé dans le courant de 2008 pour permettre au service d'accomplir les tâches qui lui sont attribuées et cela d'autant plus que quatre à cinq personnes pourraient encore partir en retraite en 2008 et 2009. Une des difficultés rencontrées est le manque d'ingénieurs et de dessinateurs sur le marché de l'emploi, ce qui conduit le service à recourir à la location de personnel.

La reprise du réseau autoroutier par la Confédération au 1er janvier 2008 a pour conséquence la suppression progressive de l'office de la route nationale 5 dont les collaborateurs vont soit prendre prochainement leur retraite soit passer dans les effectifs des ponts et chaussées. Quatre personnes sont concernées.

Ponts et chaussées, entretien et corrections de routes

A ce chapitre aussi, les effectifs de personnel ont fortement diminué en raison de l'écho très positif qu'a rencontrée, notamment auprès du personnel de la voirie, la proposition de retraite anticipée du Conseil d'Etat. Dès lors, pour permettre un fonctionnement correct de ce service, le gouvernement a admis de renoncer à pratiquer le délai de carence dans les procédures de remplacement du personnel. En parallèle, certaines tâches dévolues à ce service ont été supprimées.

En septembre 2007, la Confédération a décidé unilatéralement de stopper la procédure des travaux d'assainissement du tronçon Saint-Blaise – Cornaux de l'A5. Le redémarrage de ceux-ci est désormais du seul ressort de la Confédération qui assumera l'entier de la charge financière et porte actuellement sa réflexion sur l'ensemble du tronçon Areuse – Cornaux.

Le Centre neuchâtelois d'entretien de la route nationale (CNERN) est entré en fonction au 1er janvier 2008. Il travaille pour la Confédération sur la base d'une convention qui a été signée pour deux ans avec le canton de Neuchâtel seul; à l'échéance de celle-ci un rattachement des cantons de Berne et du Jura sera envisagée. Le SNERN emploie 35 personnes dont 25 cantonniers, payés à 100% par la Confédération et 10 personnes provenant du département de l'électro-mécanique. Sur ces 10 personnes, un tiers environ est repris par la Confédération et sur les deux tiers restants (30%) est pris en charge partiellement par la Confédération pour les études et la

réalisation du tunnel de Serrières. Les 70 % restants sont à charge du canton pour l'entretien des installations de la H10 et de la H20.

Cette nouvelle distribution des tâches nécessitera un suivi rigoureux des imputations internes au plan financier et une bonne coordination entre tous les intervenants.

A un commissaire qui s'étonne de la lenteur du chantier du pont des Eplatures, l'ingénieur cantonal répond qu'il s'agit d'un chantier communal dont le 60% est financé par le fonds des routes communales.

Au sujet des investissements, il est rappelé que le patrimoine routier est évalué à 3 milliards de francs, ce qui nécessiterait pour assurer un entretien convenable, c'est-à-dire en comptant une durée de vie moyenne des installations de 40 ans, 75 millions d'investissements annuels. Or, le budget se monte entre 3 et 4 millions par an. Dès lors, une solution intermédiaire devra être trouvée à défaut de quoi la dégradation du patrimoine routier va rapidement s'accélérer. Constatant que l'ensemble de moyens, si modestes soit-il, à disposition des investissements n'est pas utilisé, un commissaire suggère que le service conserve dans ses tiroirs des projets susceptibles d'être mis très rapidement en chantier pour utiliser les fonds disponibles et améliorer l'entretien du réseau. L'ingénieur cantonal signale qu'au-delà de la question financière se posent les questions des disponibilités des entreprises à très court terme ainsi que du temps nécessaire au déroulement des procédures de mise en soumission. De plus, le service financier de l'Etat ne veut pas de paquets de projets à mettre en œuvre au choix des ponts et chaussées en cours d'année.

Enfin, l'amortissement de montants sur le crédit du tunnel de la Vue-des-Alpes concerne des travaux supplémentaires effectués récemment. L'investissement initial du tunnel est, quant à lui, amorti à ce jour.

Ponts et chaussées économie des eaux

La diminution des charges de personnel provient du délai de carence lors du remplacement du responsable de cet office parti à la retraite.

Service de la protection de l'environnement

L'amélioration du résultat de ce service résulte pour l'essentiel de la valorisation des matériaux provenant des véhicules usagés et surtout des catalyseurs, ainsi que de participations de la Confédération à l'assainissement de CISA à La Chaux-de-Fonds.

Le montant du prélèvement au fonds des eaux a été fixé par le service financier sur une base de calculs inconnue du service et n'a pas été revu depuis lors; la sous-commission souhaite que ce montant fasse l'objet d'un nouveau calcul.

Service de l'énergie

L'engagement d'un nouveau collaborateur ne s'est fait qu'en juillet. L'activité de ce service a été axée sur la définition de l'indice énergétique des bâtiments ciblé sur les constructions des années 1960; le projet de certificat énergétique a été présenté aux villes qui l'ont trouvé trop compliqué dans la démarche de la définition de l'indice. Le service va revoir sa copie.

En ce qui concerne le classeur de formation qui a été remis aux enseignants, la commission demande que soit analysée la suite qui a été donnée à cette opération.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Ce service a connu une année 2007 difficile avec le départ de son chef qui a repris les rênes du RUN, de son adjoint qui est parti à la retraite et du juriste. Actuellement, une procédure est en cours pour l'engagement d'un adjoint ainsi que d'un juriste à 80%

La création du RUN en association au 1er janvier 2007 ainsi que les écritures rectificatives opérées depuis 2005 ont profondément modifié certains postes des comptes par rapport au budget; les différentes explications sont données dans les commentaires à l'appui des comptes et ne sont pas reprises ici.

Toutefois, la sous-commission a demandé un tableau général des opérations effectuées entre le SAT et le RUN.

Le chef du département confirme que le plan directeur cantonal avance et est de la compétence du Conseil d'Etat. La première phase a dû être menée dans des délais très courts en raison du délai fixé pour le projet d'agglomération. Pour la deuxième phase qui va démarrer, le chef du département consultera le moment venu la commission de la conception directrice dont la maintien avait été souhaité par son prédécesseur.

Service de la géomatique et du registre foncier

Les comptes montrent une amélioration de 950.000 francs en chiffres ronds par rapport au budget, ce qui est un succès au terme de la première année de fonctionnement de ce service regroupé. L'année 2007 a été ainsi une année charnière qui a vu notamment le départ de 11 collaborateurs, dont 5 en préretraite, 1 en retraite régulière, 4 démissions, et la résiliation d'un contrat de droit privé. Sept postes seront repourvus au début de 2008, ce qui montre que la rationalisation du fonctionnement et la modernisation des outils informatiques ont permis à ce jour le gain de quatre postes sur les six prévus dans le programme de législature. Le chef de service est convaincu que des économies supplémentaires sont possibles.

L'informatique de gestion cadastrale a été renouvelée pour respecter le nouveau modèle exigé par la Confédération alors que jusqu'ici chaque canton procédait selon ses propres normes.

L'année 2007 a vu également les émoluments administratifs du registre foncier s'accroître de façon notable par le double effet de l'augmentation des transactions immobilières et la hausse de prix des objets vendus.

Le montant de 11 millions de francs du fonds des mensurations officielles est élevé. Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes: tout d'abord, les mandats réalisés par les bureaux privés ont pris du retard en raison de manque de personnel qualifié et de sollicitations d'autres maîtres d'ouvrages dans le domaine immobilier. Ainsi, 3,3 millions ont été engagés alors que le budget en prévoyait 5 millions. De plus, la Confédération verse ses subventions selon les accords budgétaires.

Enfin, la révision de la mensuration officielle (REMO) est une transition qui sera suivie de l'entretien et de la mise à jour constants des données nécessitant une reprise des premières mensurations. Le fonds va donc continuer à être sollicité au cours des prochaines années.

Service des forêts

L'introduction de la RPT a des effets importants sur les finances de ce service. Le chef de service a voulu une entrée harmonieuse dans ce nouveau système tant pour l'Etat que pour les propriétaires. Cette opération a été réussie. Ainsi, les dispositions nécessaires ont été prises à temps afin de bénéficier au mieux des avantages de l'ancien système. La libération de crédits spéciaux par le Grand Conseil a permis le subventionnement pour les exercices 2006 et 2007 de travaux d'infrastructures, de mesures sylvicoles et d'aménagements forestiers, entraînant par là le versement des subventions fédérales.

Exploitation des bois

Comme les années précédentes, les comptes incluent un prélèvement à la réserve alors que le résultat est positif, ce qui interpelle la sous-commission. La règle appliquée veut que ce prélèvement corresponde à la ligne budgétaire.

De façon générale, le recours au fonds forestier intervient lors d'acquisitions de forêts destinées à arrondir ou relier des domaines de l'Etat, à conserver le rôle protecteur de la forêt ou à faciliter les négociations relatives à la constitution de parcs régionaux. L'Etat acquiert les forêts à leur valeur de rendement.

Office de la conservation de la nature

La forte augmentation des recettes et dépenses provient de la liquidation du dossier de protection d'un marais d'importance nationale avec indemnisation d'expropriation. Le total de la dépense est pris en charge par la Confédération.

Service de la faune

Suite à la disparition tragique d'un garde faune, une procédure d'engagement est en cours. Le dossier de la personne disparue est traité avec la famille par le service des ressources humaines et la Caisse de pensions.

La restitution des montants 2007 se fera sur 2008 et correspondra ainsi au nombre de permis effectivement délivrés. La sous-commission relève que cette pratique de décalage, qui sera désormais appliquée, est en contradiction avec les principes d'échéances introduits ces deux dernières années par le Conseil d'Etat dans les comptes.

Service des bâtiments

L'amortissement des immeubles du patrimoine administratif est en augmentation. Quant à la réactivation de valeur des immeubles vendus, elle correspond essentiellement au résultat net de la vente du château de Môtiers après imputation des frais et amortissement du solde au bilan. Ce montant vient en augmentation de fortune. Il ne s'agit pas du prix de vente qui reste de la confidentialité de l'aspect privé de la transaction.

Entretien et exploitation des bâtiments

Les frais de gestion de tiers correspondent au forfait versé pour la conciergerie du château de Valangin. La société d'histoire et d'archéologie neuchâteloise gère les collections qui lui appartiennent.

Au chapitre des investissements en cours, l'avancement des travaux du bâtiment Ecoparc permet d'envisager une ouverture officielle au printemps 2009. Les travaux lourds sont en voie de terminaison, mais il reste aujourd'hui de nombreux aménagements intérieurs à réaliser ainsi que tous les équipements informatiques et de sécurité. L'objectif est de laisser entrer les futurs utilisateurs lorsque tous les travaux seront terminés.

4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.4.2.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie les 15 mai et 30 novembre pour la visite du service des bâtiments et de celui des automobiles et de la navigation. Elle a en outre été particulièrement concernée par la visite du 29 mai sur le chantier des travaux d'assainissement de l'A5 Cornaux – La Neuveville dans le cadre de UPlaNS.

4.4.2.2. Services visités

Service des bâtiments

La sous-commission a été reçue par l'architecte cantonal accompagné d'un collaborateur. Le chef du département ainsi que son secrétaire général assistaient également à la réunion.

Le service des bâtiments est situé dans les locaux de Tivoli 5 et partage une réception commune avec l'office des transports. Ses tâches principales sont:

– la gestion du patrimoine administratif de l'Etat que représente la plus grande partie des bâtiments cantonaux, comprenant l'entretien, la maintenance, la transformation, l'adaptation,

l'extension et l'aménagement des locaux ainsi que le service de conciergerie y compris l'achat de machines, matériel et produits;

– l'acquisition du mobilier, son entretien et ses réparations ainsi que la gestion du garde-meuble;
– les contrôles formels et esthétiques dans la procédure des permis de construire pour l'ensemble des communes à l'exception des trois villes; la gestion globale de ces permis relève des tâches du SAT qui peut selon les constructions être amené à réunir jusqu'à 21 avis des différents services consultés;
– la tenue du registre neuchâtelois des architectes et des ingénieurs;
– la gestion interne du service avec secrétariat et comptabilité;

Le service assume également la réalisation des nouveaux bâtiments cantonaux.

Il a pour bases légales l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'organisation du DFAS, du 13 mai 1997, ainsi que la loi sur les constructions et son règlement d'exécution.

Ses objectifs stratégiques visent à avoir les informations suffisantes pour évaluer les risques et être capable de gérer de façon optimale les bâtiments cantonaux en ce qui concerne les investissements par rapport à l'état des immeubles; ils tendent à améliorer l'affectation des ressources aux prestations du service et aux projets ainsi qu'à répondre le plus efficacement aux sollicitations des utilisateurs.

Pour l'élaboration d'un projet, ce service dispose d'un processus détaillé partant de l'analyse des besoins pour aboutir à la réception de l'ouvrage en passant par l'élaboration d'un programme, le lancement selon les cas d'un concours d'architecture, les diverses phases de projet, d'appels d'offres et de conduite du chantier avec établissement du décompte final des travaux.

Les bâtiments gérés par ce service représentent une somme totale d'assurance incendie de près de 700 millions de francs (sans les hôpitaux ni les écoles du secondaire II) dont plus de la moitié se situe dans le district de Neuchâtel, 15 % dans celui de la Chaux-de-Fonds et le solde (environ 30%) réparti de façon très différenciée dans les quatre autres districts.

A l'époque de la visite, l'architecte cantonal ne disposait pas d'adjoint, mais une procédure était en cours pour l'engagement d'un chef du bureau technique.

Dans le cadre de la gestion des bâtiments, un inventaire détaillé est en cours d'élaboration pour l'ensemble des bâtiments appartenant au canton avec attribution de toutes leurs caractéristiques. Les informations ainsi rassemblées pourront être disponibles sur le nœud cantonal dès 2009.

Dossier du Devens

La visite de ce service a permis à la sous-commission de se pencher en détail sur le dossier du Devens suite aux importants dépassements de crédits constatés au bouclement des comptes de construction. Sans entrer dans les détails, nous rappellerons ici que ce chantier comportait deux volets, à savoir la construction d'une nouvelle porcherie et d'un hangar à machines agricoles d'une part et la remise en état de la station de pompage et l'assainissement du réseau d'alimentation en eau potable y compris la défense incendie d'autre part.

Le contrôle cantonal des finances (CCFI) a procédé à fin 2006 à un audit sur la gestion de ces travaux, audit qui a débouché sur un volumineux rapport à l'attention du service des bâtiments. On retiendra de ces investigations que trois éléments ont concouru au désastre financier:

– tout d'abord les lacunes graves dans la gestion opérationnelle des chantiers et un manque important de traçabilité des phases successives de planification et de réalisation couplés à des croisements de factures entre investissements et fonctionnement;
– ensuite, l'insuffisance du contrôle interne des factures par le service en relation avec les engagements financiers autorisés en cours;
– enfin, le manque d'appui et d'engagement participatif de l'entité cantonale de tutelle, le Service des établissements spécialisés (SDES) dans ce cas particulier, qui aurait dû jouer un rôle de filtre décisionnel vis-à-vis des doléances et des besoins exprimés par les utilisateurs de ces installations.

Toutefois, le CCFI n'a décelé aucune malversation et relève le caractère exceptionnel de cette affaire qui n'est pas représentative du mode de fonctionnement habituel du SBAT.

La sous-commission a pris connaissance avec intérêt des conséquences qui ont été tirées de ce dossier par le service des bâtiments qui, s'inspirant largement des recommandations du CCFI, a mis au point une "procédure de contrôle des dépenses relatives aux comptes des investissements", une "procédure de contrôle des comptes de fonctionnement et d'investissement" ainsi qu'une directive interne fixant les compétences financières des divers intervenants dans un projet, allant du responsable technique aux chefs des départements de la gestion du territoire et des finances. Chacun de ces documents a été remis contre signature aux collaborateurs concernés.

La sous-commission regrette vivement cet incident mais a pris note des mesures de contrôle mises en place depuis lors. Elle ne peut qu'y souscrire et surtout demander que ces directives soient appliquées systématiquement et de façon stricte. Ces directives de contrôle sont à disposition des membres de la commission qui en feront la demande.

Bâtiment UNIMAIL

Le postulat des groupes radical et libéral-PPN 07.129, du 27 mars 2007, "Façades du complexe universitaire d'UNIMAIL", demandait au Conseil d'Etat de présenter un rapport au Grand Conseil concernant les procédures en vigueur dans le secteur des travaux adjugés par l'Etat et les institutions paraétatiques. Comme cette demande était liée aux problèmes de façades rencontrés dans la construction du complexe universitaire UNIMAIL qui faisait alors l'objet d'une procédure judiciaire en cours, le chef du département avait alors demandé aux auteurs du texte de le retirer et de confier la mission requise à la CGF.

Cette dernière a nanti de cet objet la sous-commission du DGT qui a souhaité attendre la fin de la procédure pour reprendre ce dossier, ce qui devrait se faire dans le courant de 2008.

Locaux du CPMB

La sous-commission a procédé en mai 2007 à une visite des locaux du CPMB à Colombier où elle a rencontré deux membres de la direction de l'établissement, ainsi que le responsable de l'éducation et de la formation.

Elle a pu ainsi constater l'état de délabrement de ce bâtiment qui présente des lacunes importantes à différents sujets.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'hygiène, la halle à disposition des mécaniciens poids lourds est sous ventilée, ce qui oblige de travailler avec les portes ouvertes selon les exercices en cours. De plus, la halle des maçons présente les mêmes lacunes ce qui conduit à enregistrer des concentrations de poussières provenant en particulier du ciment supérieures aux normes.

En ce qui concerne le confort d'utilisation, la halle des constructeurs de routes est en réalité un abri couvert mais sans façades, ce qui pose en sus des problèmes de travail pendant les périodes de basses températures. Quant aux vestiaires, selon les branches d'enseignement, soit ils ne sont pas dignes des conditions de travail du XXIe siècle, soit ils font tout simplement défaut. En outre, la question de la mixité n'est pas résolue.

Au chapitre de la pérennité du bâtiment, la sous-commission émet de grandes craintes au vu notamment des infiltrations importantes et régulières au travers des façades et des fenêtres, infiltrations qui engendrent notamment des besoins annuels en réfection des planchers en bois de la halle des électriciens.

Enfin, *last but not least*, la conception et la vétusté de l'enveloppe du bâtiment et de ses équipements en font un gouffre à énergie. Les façades et les fenêtres ne sont pas isolées, les installations de chauffage ne sont pas équipées de vannes thermostatiques, l'échangeur de chaleur du raccordement au chauffage de CADBAR est vétuste, ce qui pose des problèmes de température dans les locaux et cela d'autant plus que ce bâtiment est en fin de réseau.

Un devis global de remise en état de ce bâtiment a été établi il y a plusieurs années et s'élevait à 20 millions de francs. Il a par la suite été ramené à 10 millions puis abandonné au vu de l'évolution des finances de l'Etat.

Il y a donc urgence à entreprendre les travaux d'assainissement de ce centre de formation qui dispense plus d'une douzaine de CFC regroupantplus de 500 apprenants des 6 cantons romands et du canton de Berne qui viennent régulièrement dans ces cours-là.

Service cantonal des automobiles et de la navigation

Le contexte de cette visite est lié au fait que depuis un certain temps une autonomisation du service cantonal des automobiles et de la navigation de Neuchâtel est à l'étude. Au début de la présente législature, la CGF s'était rendue à La Chaux-de-Fonds, où le système de calcul des coûts de la gestion du personnel qui y a été mis en place lui a été expliqué. En raison de l'avance des travaux dans ce sens à Neuchâtel et de l'annonce d'un rapport imminent concernant l'autonomisation, la sous-commission a souhaité aller s'informer à la source de référence ayant servi à l'élaboration de ce plan, c'est-à-dire l'office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN). Celui-ci a un statut de droit public autonome depuis plus de dix ans. La sous-commission en a rencontré le directeur ainsi qu'un représentant du personnel qui siège au Conseil d'administration de cette entité

Elle a pu constater la bonne santé financière du service de Fribourg: en effet, lors de la mise en place de son autonomisation, le service a dû acheter les bâtiments déjà existants, démarrant ainsi avec une dette de 10 millions de francs. Ensuite, il a fait construire 2 autres bâtiments, à savoir des locaux pour les expertises techniques, dans deux endroits différents du canton. Ces locaux ont été payés "rubis sur l'ongle".

Le grand avantage du service autonomisé à Fribourg est la liberté beaucoup plus rapide d'action, avec un Conseil d'administration composé au début quasi intégralement de députés de tous bords du Grand Conseil, et qui comprend maintenant d'anciens députés.

Autre fait à relever, le Conseil d'administration compte un membre du personnel, siégeant avec voix délibérative, alors que son propre directeur siège avec voix consultative uniquement. Le même fonctionnement sera proposé par le Conseil d'Etat pour Neuchâtel.

En ce qui concerne le montant des salaires, le système fribourgeois permet une évolution salariale chaque année, comprise entre + 6% et – 3% du salaire individuel, déterminée par le directeur. Cette pratique n'a apparemment jamais créé de problèmes.

Un système de primes, relativement compliqué, existe aussi. Il est lié au type de fonction occupée par l'employé, mais le volume des primes pouvant être donné est assez important et la majeure partie de celles-ci est répartie de manière égale entre tous les collaborateurs, soit environ 3000 francs en 2006. Les conditions salariales de l'OCN sont fortement calquées sur celles de la fonction publique fribourgeoise.

Ce service a également un mandat de prestations d'encaissement des primes (taxes automobiles, navigation, etc.) négocié de manière équivalente avec ce qui se passe pour l'Hôpital neuchâtelois. L'Etat encaisse l'intégralité des taxes et paie une partie pour le travail administratif d'encaissement, tout comme ce que fait Billag concernant la concession pour la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR).

Les émoluments et taxes sont décidés et donnés par le Conseil d'Etat. Ils sont "rendus vraisemblables" avec le service cantonal et la direction lors de la négociation qui se fait. Mais le droit formel et le montant des émoluments restent de la compétence du Conseil d'Etat. Fribourg fait partie des quatre cantons qui facturent les émoluments au plus bas. Par exemple, le permis de conduire format carte de crédit coûte 40 francs à Fribourg alors qu'il est de 65 francs à Neuchâtel.

Concernant la somme restituée à l'Etat, le montant versé par l'OCN négocié, actuellement est de 2 millions de francs et passera à 2,2 millions de francs en 2009; l'OCN estime qu'il s'agit du montant maximum qui peut être reversé sans passer pour un impôt déguisé.

Il ressort des discussions tenues avec le membre du personnel siégeant au Conseil d'administration que ce changement de statut s'est fait en dépassant les craintes et peu de personnes regrettent l'ancien système. C'est l'éventuel changement de directeur qui inquiète davantage les employés, bien plus que l'autonomisation, car le climat et les conditions de travail, très appréciés, sont liés à la relation qui existe avec la direction.

La sous-commission a imaginé la possibilité que le chef du département organise une présentation publique du projet pour les députés, comme cela s'est déjà fait, et ce avant qu'il y ait débat politique.

A ce jour, le département a consulté tous les partenaires (organisations de personnel, syndicats, commission du personnel du SCAN, clubs automobiles Touring club Suisse, Automobile club de Suisse, transporteurs professionnels, l'Union professionnelle suisse de l'automobile). Le dossier fera l'objet d'une décision du Conseil d'Etat au début de l'année 2008

Actuellement, le SCAN fonctionne bien; les derniers changements de son fonctionnement datent quelque peu et les améliorations attendues sont entre autres pécuniaires. Les prestations fournies par ce service doivent s'adapter, car le contexte évolue et la législation européenne laisse penser que l'on va se trouver dans une situation d'ouverture à la concurrence d'ici quelques années. Sans changement, le SCAN aura de la peine à s'organiser afin d'être reconnu et concurrentiel. Dès lors, il s'agit d'anticiper les évolutions à venir et cela d'ici 2009 ou 2010 si possible.

Concernant la configuration des lieux du SCAN, le Faubourg de l'Hôpital est devenu de plus en plus difficile d'accès et la capacité d'accueil de la halle technique pour les expertises est saturée; cela fait d'ailleurs quelques années que les camions doivent se rendre à La Chaux-de-Fonds. De plus, la location des locaux de Neuchâtel est très élevée, alors que l'on pourrait déplacer l'administration dans des locaux à La Chaux-de-Fonds. Le projet prévoit également que les expertises sortent du Faubourg de l'Hôpital et qu'une halle technique prévue à Malvilliers permette également de réduire la durée et de supprimer les retards de celles-ci afin de respecter la législation fédérale et d'augmenter les émoluments encaissés.

Le principe est donc l'existence d'un SCAN autonomisé, de droit public, rachetant les bâtiments qu'il occupe et qui appartiennent à l'Etat, investissant lui-même dans la nouvelle halle technique ou l'agrandissement des locaux pour son administration à La Chaux-de-Fonds, évitant ainsi à l'Etat de devoir le faire

Le chef du service précise que le projet vaudois a échoué après avoir été l'objet d'un travail voulu académique étalé sur une année, alors qu'à Neuchâtel ce projet sera plus étalé. Le SCAN s'est porté volontaire pour le projet de contrôle de gestion orienté sur les prestations (GESPA) et ce projet a amené tellement d'avantages au service que celui-ci a profité de faire la certification "International Organization for Standardization" (ISO) en 2003 qui a été renouvelée en 2006. La certification ISO implique d'avoir une assurance qualité pour chaque prestation, le but n'étant pas de mettre la qualité au maximum, mais de respecter le principe de proportionnalité entre le coût, le risque et les avantages. Les résultats sont apparus sur les plans comptable et des effectifs; de plus, l'orientation clients recherchée porte ses fruits. Le SCAN va bien et son directeur estime qu'il existe une marge de progression importante. Selon lui, le seul moyen de continuer dans cette voie est de trouver une solution afin d'améliorer notamment la rapidité d'intervention, l'adaptation aux nouveautés qui se présentent et surtout d'être concurrentiel sur le marché afin de garder une forte proportion de la clientèle, comme l'a exprimé le Conseil d'Etat.

L'objectif est de garder les effectifs. Par contre, la marge de mouvement du salaire allant de – 3% à + 6% à Fribourg n'a pas été retenue, au profit d'une solution d'ajustement des horaires annuels en fonction des besoins (par exemple, le besoin de personnel concernant la navigation n'est pas le même en hiver qu'en été) ainsi qu'un système de primes sans distinction entre la direction et le personnel.

Le chef du service trouve la proposition d'une séance d'information excellente et informe que le projet a reçu un accueil très favorable de tous les partenaires, sans opposition majeure.

Visite du chantier des travaux d'assainissement A5 UPlaNS

La visite de ce chantier a permis à l'ensemble de la commission de prendre connaissance de la planification d'entretien des routes nationales par l'Office fédéral des routes OFROU. Cette stratégie d'entretien repose sur cinq piliers qui sont:

– la réflexion sur le coût économique global (projets, construction, guidage du trafic, accidents, temps d'attente, exploitation du réseau et des véhicules);

– la planification intégrale englobant tous les éléments composant la route (tracé, ouvrages d'art, équipements) tant au point de vue de l'entretien lourd que du réaménagement ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie des riverains;

– la planification spatiale et financière à long terme;

– la gestion centralisée par l'OFROU, avec planification supra cantonale des chantiers jusqu'en 2008, date de la reprise du réseau des routes nationales par la Confédération;

– la définition d'objectifs stratégiques qui sont au nombre de quatre, à savoir une exécution simultanée de tous les travaux sur la chaussée, les ouvrages d'art et les équipements par tronçon d'une longueur maximale de 15 km, un intervalle de dix ans au moins entre deux interventions, de nature à limiter l'espace routier sur un tronçon déterminé, une distance

minimale de 50 km entre deux chantiers de tronçon d'entretien ainsi que des entraves au trafic d'une durée maximale de deux ans sur un tronçon déterminé.

Sur le tronçon entre Saint-Blaise et La Neuveville, les principaux travaux concernent l'élargissement de la plate-forme autoroutière de St Blaise à Cornaux, la pose d'un revêtement drainant et phono absorbant, un nouveau concept de récolte et de traitement des eaux de chaussée, l'adaptation aux normes des glissières de sécurité, l'assainissement, le renforcement et l'élargissement des ponts autoroutiers ainsi que des passages supérieurs et inférieurs, la mise en place d'aménagements faunistiques et enfin la construction de nouveaux ouvrages antibruit afin de répondre aux exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit OPB.

Les travaux sont planifiés en 2006 et 2007 pour le tronçon Cornaux – La Neuveville et en 2008 et 2009 pour le tronçon Saint-Blaise – Cornaux. On relèvera que depuis lors, la Confédération a décidé de geler la seconde étape.

Le chef de l'office de la route nationale 5 affirme que le Conseil d'Etat commet un abus de pouvoir dans ses prises de position à propos du tunnel de Serrières mais que l'OFROU ne veut pas contrer cette décision. En ce qui concerne le contournement du Locle, un projet de tunnel à deux voies existe mais pas la volonté politique nécessaire de faire avancer le dossier. Enfin, les travaux de contournement de la ville de Bienne ont démarré.

4.4.2.3. Suivi des dossiers

Dans le cadre des séances plénières de la commission, divers sujets ont été abordés qui concernent plus particulièrement la sous-commission du DGT.

Il s'agit notamment du financement des routes communales et de la taxe déchets.

Pour le premier point, le chef du département rappelle tout d'abord que le retour au taux de 3% de l'imputation des recettes sur les carburants au fonds des routes communales devrait permettre de satisfaire les demandes à venir. De plus, un cas semblable à celui du dossier des Conrardes à Boudry qui a bloqué plusieurs demandes d'autres communes ne devrait plus se reproduire. Enfin, le département va reprendre ce dossier et réexaminer en particulier les critères d'application de la loi en ce qui concerne la liste des routes entrant en considération, la justification du maintien de la capacité financière des communes dans le taux de subvention qui semble faire double emploi avec la péréquation et la prise en considération des routes à fort trafic frontalier.

Au chapitre de la taxe déchets, le dossier n'avance pas selon le planning initialement prévu et la mise en application du nouveau mode de perception est reporté au 1er janvier 2010. Une première consultation des communes a montré une très large approbation du principe de la taxation binôme ainsi que de la mise en vigueur de la taxe au sac ou au poids pour couvrir les frais d'incinération des ordures. Pour des questions de simplification de l'introduction du nouveau système, le Conseil d'Etat privilégie la seule taxe au sac pendant les cinq premières années afin de permettre la mise en place des équipements nécessaires au pesage et à la facturation individualisée des déchets. En revanche, la proposition de calcul de la taxe de base (destinée à financer la collecte des déchets) en fonction du nombre de pièces habitables par appartement a soulevé un tollé général. Le Conseil d'Etat a donc abandonné cette voie et proposera le calcul au nombre d'habitants, qui devra se faire par les communes.

Pour le Conseil d'Etat, le coût de la valorisation des déchets et de la gestion des déchetteries doit être pris en charge par la taxe de base contrairement à la pratique actuelle qui impute ces charges à l'impôt. Un tel report des charges pourrait cependant conduire à des demandes de réductions d'impôts en compensation. Enfin les coûts d'élimination des déchets spéciaux des ménages (solvants etc.) qui sont aujourd'hui pris en charge par le service de la protection de l'environnement pour un montant annuel variant entre 100.000 et 120.000 francs devraient à l'avenir également être transférés aux communes.

Enfin, répondant à un commissaire en séance plénière au sujet des dossiers H18 (évitement Est de La Chaux-de-Fonds) et H 20, le Chef du département confirme tout d'abord que la H18 est incluse dans le projet d'agglomération au titre d'amélioration de la desserte. Quant à la H20, le Conseil d'Etat maintien sa demande de l'inclure dans l'extension du réseau des routes nationales. Il travaille donc sur deux tableaux et aura d'une part une rencontre avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) le 25 mars 2008 sur le projet d'agglomération et fera parvenir d'autre part un courrier explicatif avec demande d'entretien au directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU) au sujet de la H20. Les résultats de ces démarches seront transmis à la commission.

4.5. Département de l'économie

4.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.5.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 13 février 2008 pour l'examen des comptes et de la gestion 2007. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général et du conseiller stratégique du département ainsi que, durant la partie de la séance relative à leurs entités respectives, du chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires, du chimiste cantonal et du chef du service de l'agriculture. La sous-commission les remercie, ainsi que les autres chefs de services, de leur disponibilité et du travail effectué durant l'année.

Suite à la création du service de l'agriculture (résultat de la fusion du service de l'économie agricole et du service de la viticulture), à la création du service de la consommation et des affaires vétérinaires (résultat de la fusion du service de la consommation et du service des affaires vétérinaires) et au transfert de l'Observatoire cantonal au CSEM, le service compte, au 31 décembre 2007, 3 services de moins, soit 12 services, abstraction faite des 3 établissements autonomes qui lui sont rattachés. Au début de la législature, il en comptait 16, soit une réduction d'un quart.

D'autres réformes de structures ont été menées en 2007, conformément aux objectifs fixés dans la feuille de route; la principale est la création, au 1er janvier 2008, du service de l'économie, résultat de la fusion du service de la promotion économique et du service du commerce et des patentes, ainsi que du transfert des fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale du secrétariat général du département au nouveau service.

4.5.1.2. Comptes de fonctionnement

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 158,9 millions de francs, contre 159,4 millions de francs au budget 2007, soit une amélioration de 500.000 francs (0,3%). Les charges brutes diminuent de 6,6 millions de francs (- 2,0%) et les revenus bruts de 6,1 millions de francs (- 3,5%). Ce résultat est enregistré malgré l'attribution, comme au bouclement des comptes 2006 (voir à ce propos la remarque qui figure dans le rapport du Conseil d'Etat 07.009 relatif aux comptes 2006, page 11), d'une provision RPT de 4,6 millions de francs au titre des prestations collectives AI. Cette nouvelle attribution fait suite à la décision des Chambres fédérales d'augmenter la participation des cantons aux financements des prestations collectives arriérées de l'AI.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la diminution des charges est principalement imputable à la baisse des subventions accordées (- 6,7 millions de francs), des subventions redistribuées (- 3,7 millions de francs) et des charges de personnel (- 1,5 million de francs).

La diminution des revenus bruts est largement imputable à la baisse des subventions à redistribuer (– 3,7 millions de francs, baisse enregistrée principalement dans le secteur agricole), des dédommagements de collectivités publiques (– 1,4 million de francs, principalement en raison de l'évolution des revenus dans le secteur AVS/AI et le secteur Migrations) et des patentes et concessions (- 0,4 million de francs).

Services, charges et revenus par nature

	Comptes 2007	*Budget 2007*	*Comptes 2006*	*Différence entre C07 et B07*		*Différence entre C07 et C06*	
Charges	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Charges de personnel	42'381'128	43'855'100	42'580'555	-1'473'972	-3.4	-199'427	-0.5
Biens, serv.& march.	9'459'202	8'765'100	9'312'478	694'102	7.9	146'724	1.6
Amortissements	4'439'826	4'224'400	4'167'580	215'426	5.1	272'246	6.5
Parts/contr. ss aff.	490'013	493'700	703'455	-3'687	-0.7	-213'443	-30.3
Dédomm. coll. publ.	626'478	574'500	955'011	51'978	9.0	-328'532	-34.4
Subv. accordées	174'103'022	180'852'300	193'901'209	-6'749'278	-3.7	-19'798'186	-10.2
Subv. redistribuées	70'171'786	73'913'400	69'179'106	-3'741'614	-5.1	992'681	1.4
Attr. Fin. Spéciaux	4'612'000	0	4'600'000	4'612'000		12'000	0.3
Imputations internes	20'623'005	20'790'700	16'521'619	-167'695	-0.8	4'101'385	24.8
Total	**326'906'460**	**333'469'200**	**341'921'012**	**-6'562'740**	**-2.0**	**-15'014'553**	**-4.4**
Revenus							
Patentes/Concessions	-2'452'566	-2'837'500	-2'704'868	384'934	-13.6	252'302	-9.3
Revenus des biens	-660'063	-582'200	-669'120	-77'863	13.4	9'057	-1.4
Contributions	-22'075'237	-21'717'400	-24'205'470	-357'837	1.6	2'130'233	-8.8
Dédomm. coll. publ.	-22'930'745	-24'367'600	-41'635'197	1'436'855	-5.9	18'704'452	-44.9
Subventions acquises	-48'147'681	-49'119'000	-45'889'251	971'319	-2.0	-2'258'429	4.9
Subv. à redistribuer	-70'171'786	-73'913'400	-69'179'106	3'741'614	-5.1	-992'681	1.4
Imputations internes	-1'579'000	-1'579'000	-275'000	0	0.0	-1'304'000	474.2
Total	**-168'017'078**	**-174'116'100**	**-184'558'012**	**6'099'022**	**-3.5**	**16'540'934**	**-9.0**
Charges nettes	**158'889'382**	**159'353'100**	**157'363'000**	**-463'718**	**-0.3**	**1'526'382**	**1.0**

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la diminution des charges touche principalement les secteurs Economie (- 0,3 million de francs), Agriculture et consommation (- 3,9 millions de francs) et Migrations (- 3,1 millions de francs). A l'exception du secteur Economie, tous les secteurs enregistrent une diminution des revenus; les diminutions les plus importantes concernent les secteurs Agriculture et consommation (- 3,7 millions en raison de la baisse des subventions à redistribuer) et Migrations (- 2,1 millions de francs dus à la baisse des dédommagements touchés de la Confédération au titre des indemnités pour les requérants d'asile et pour les réfugiés statutaires B/F).

Evolution des charges et revenus bruts par secteur

	Différence entre C07 et B07			*Différence entre C07 et C06*		
	Charges	*Revenus*	*Excédent*	*Charges*	*Revenus*	*Excédent*
	Fr.					
Secrétariat général	211'185.48	-1'636.75	209'548.73	294'561.02	5'669.50	300'230.52
Secteur Economie	-324'429.41	-387'413.85	-711'843.26	-3'043'385.91	845'571.05	-2'197'814.86
Secteur Tourisme	8'958.22	601'262.83	610'221.05	622'433.65	1'584'203.36	2'206'637.01
Secteur Emploi	553'921.77	138'772.97	692'694.74	5'574'735.45	-2'845'092.26	2'729'643.19
Secteur Agriculture et consommation	-3'901'127.84	3'681'547.26	-219'580.58	292'527.23	-1'505'442.98	-1'212'915.75
Secteur Migrations	-3'111'248.39	2'066'489.50	-1'044'758.89	-18'755'424.00	18'456'025.58	-299'398.42
Total	-6'562'740.17	6'099'021.96	-463'718.21	-15'014'552.56	16'540'934.25	1'526'381.69

	Différence entre C07 et B07			*Différence entre C07 et C06*		
	Charges	*Revenus*	*Excédent*	*Charges*	*Revenus*	*Excédent*
	%					
Secrétariat général	15.4	109.1	15.3	22.8	-64.4	23.4
Secteur Economie	-1.3	2.2	-8.4	-10.6	-4.5	-22.1
Secteur Tourisme	0.2	-12.7	-118.6	17.3	-27.7	-104.5
Secteur Emploi	0.3	-0.3	0.5	3.0	5.6	2.0
Secteur Agriculture et consommation	-4.5	-4.8	-2.1	0.4	2.1	-10.7
Secteur Migrations	-12.6	-9.6	-32.6	-46.4	-48.6	-12.2
Total	-2.0	-3.5	-0.3	-4.4	-9.0	1.0

Les effectifs du département s'élèvent, au 31 décembre 2007, à 356,54 équivalents plein-temps (EPT). Cela correspond à une diminution de 7,2% par rapport à l'exercice précédent et de 12,4% par rapport au premier exercice de la législature; cette évolution est due pour deux tiers au transfert des activités de l'Observatoire cantonal au Laboratoire Temps Fréquence (LTF) de l'Université et au CSEM.

Evolution des effectifs du personnel (en équivalents-plein-temps au 31.12)

	CO 2007	*CO 2006*	*CO 2005*	*Différence entre C07 et C06*	*Différence entre C07 et C05*
Secrétariat général	7.20	6.70	6.23	*0.50*	*0.97*
Secteur Economie					
Service de promotion économique	6.00	6.00	7.00		*-1.00*
Observatoire cantonal		24.05	34.65	*-24.05*	*-34.65*
Service des poursuites et faillites et du RC	58.90	59.50	61.50	*-0.60*	*-2.60*
Secteur Tourisme					
Service du commerce et des patentes	6.40	6.00	7.30	*0.40*	*-0.90*
Evologia	10.45	9.89	11.00	*0.56*	*-0.55*
Secteur Emploi					
Service de l'emploi	93.43	94.53	89.92	*-1.10*	*3.51*
Service de l'inspection & de la santé travail	9.00	9.00	9.80		*-0.80*
CNIP	35.20	31.05	30.00	*4.15*	*5.20*
Secteur Agriculture et consommation					
Service de l'agriculture	21.43	25.19	25.15	*-3.76*	*-3.72*
Service de la consommation et aff. vétérinaires	32.84	36.70	36.45	*-3.86*	*-3.61*
Secteur Migrations					
Service des migrations	64.24	64.12	76.45	*0.12*	*-12.21*
Bureau du délégué aux étrangers	11.45	11.45	11.45		
Total	**356.54**	**384.18**	**406.90**	***-27.64***	***-50.36***
Variation en %				*-7.2%*	*-12.4%*

A relever que par rapport aux comptes 2005, les charges de personnel du département ont diminué de 2,1 millions de francs (- 4,8%).

4.5.1.3. Investissements

Par rapport à d'autres départements, les investissements du DEC sont financièrement modestes. En lien avec la RPT, la situation particulière du crédit d'engagement consacré aux constructions rurales est néanmoins mise en évidence. Avec l'introduction de la RPT, le taux de subventionnement de la Confédération a été modifié en défaveur du canton: alors que pour 100 francs de contribution de la Confédération le canton devait mettre 70 francs, dès le 1er janvier 2008 il doit mettre 100 francs pour 100francs de contribution de la Confédération. La tranche budgétaire disponible au budget des investissements étant stable par rapport aux exercices précédents, le nombre de projets que le canton est à même de soutenir diminue, tout comme le financement fédéral qui émarge dans les comptes de fonctionnement du service de l'agriculture

(SAGR) aux comptes 375560 (Constructions rurales) et 470 510 (Subventions fédérales, constructions rurales).

4.5.1.4. Fonds

Les charges et revenus des fonds diminuent globalement de 6,5 millions de francs (- 18,6%). Du point de vue des charges, la diminution est principalement imputable à la baisse des subventions accordées (- 10,5 millions de francs), notamment au fonds d'intégration professionnelle (- 4,7 millions de francs) et au fonds de promotion de l'économie (- 2,8 millions de francs). Les imputations internes étant conformes au budget, les baisses susmentionnées sont compensées par une augmentation de l'attribution à la fortune des fonds (+ 5,2 millions de francs).

La diminution des revenus est, quant à elle, principalement imputable à la baisse des prélèvements à la fortune des fonds (- 5,2 millions de francs).

Fonds, charges et revenus par nature

	Comptes 2007	*Budget 2007*	*Comptes 2006*	*Différence entre C07 et B07*		*Différence entre C07 et C06*	
	Fr.	*Fr.*	*Fr.*	*Fr.*	*%*	*Fr.*	*%*
Charges							
Charges de personnel	186'131	186'800	147'134	-669	-0.4%	38'997	26.5%
Biens, serv.& march.	859'854	1'206'500	847'825	-346'646	-28.7%	12'029	1.4%
Amortissements	190'035	0	0	190'035		190'035	
Subv. accordées	21'405'555	31'912'700	23'730'201	-10'507'145	-32.9%	-2'324'646	-9.8%
Subv. redistribuées	170'900	178'100	209'000	-7'200	-4.0%	-38'100	-18.2%
Attr. fin. spéciaux	5'174'297	0	0	5'174'297		5'174'297	
Imputations internes	461'700	1'476'700	250'000	-1'015'000	-68.7%	211'700	84.7%
Total	**28'448'472**	**34'960'800**	**25'184'159**	**-6'512'328**	**-18.6%**	**3'264'312**	**13.0%**
Revenus							
Revenus des biens	-58'072	-72'000	-54'563	13'928	-19.3%	-3'509	6.4%
Contributions	-254'311	-230'000	-250'606	-24'311	10.6%	-3'704	1.5%
Subventions acquises	-8'344'875	-9'699'000	-7'232'390	1'354'125	-14.0%	-1'112'485	15.4%
Subv. à redistribuer	-170'900	-178'100	-209'000	7'200	-4.0%	38'100	-18.2%
Prél. fin. spéciaux	-1'270'714	-6'432'000	-2'073'900	5'161'286	-80.2%	803'186	-38.7%
Imputations internes	-18'349'600	-18'349'700	-15'363'700	100	0.0%	-2'985'900	19.4%
Total	**-28'448'472**	**-34'960'800**	**-25'184'159**	**6'512'328**	**-18.6%**	**-3'264'312**	**13.0%**

Département de l'économie, évolution des charges et revenus bruts par fonds

	Différence entre C07 et B07			*Différence entre C06 et C06*		
	Charges	*Revenus*	*Excédent*	*Charges*	*Revenus*	*Excédent*
	Fr.					
21 Fonds pour l'intégration professionnelle	-3'696'324.95	3'696'324.95	0.00	-723'471.29	723'471.29	0.00
22 Fonds formation et intégration jeunes	0.00	0.00	0.00	4'400'000.00	-4'400'000.00	0.00
23 Fonds de promotion de l'économie	-2'712'980.71	2'712'980.71	0.00	-756'326.23	756'326.23	0.00
24 Fonds d'aide aux régions de montagne	-91'131.85	91'131.85	0.00	132'896.65	-132'896.65	0.00
25 Fonds viticole	-11'890.73	11'890.73	0.00	211'213.27	-211'213.27	0.00
Total	**-6'512'328.24**	**6'512'328.24**	**0.00**	**3'264'312.40**	**-3'264'312.40**	**0.00**

	Différence entre C07 et B07			*Différence entre C06 et C06*		
	Charges	*Revenus*	*Excédent*	*Charges*	*Revenus*	*Excédent*
	%					
21 Fonds pour l'intégration professionnelle	-18.9%	-18.9%		-4.4%	-4.4%	
22 Fonds formation et intégration jeunes	0.0%	0.0%				
23 Fonds de promotion de l'économie	-27.9%	-27.9%		-9.7%	-9.7%	
24 Fonds d'aide aux régions de montagne	-12.3%	-12.3%		25.7%	25.7%	
25 Fonds viticole	-2.3%	-2.3%		72.7%	72.7%	
Total	**-18.6%**	**-18.6%**		**13.0%**	**13.0%**	

Lors de l'élaboration du budget 2008, la sous-commission s'était particulièrement intéressée à l'évolution des charges et revenus, respectivement de la fortune, de deux fonds du DEC: le fonds d'intégration professionnelle et le fonds de promotion de l'économie. Les tableaux suivants présentent l'évolution de ces deux fonds d'ici à fin 2008.

	Fonds d''intégration professionnelle				
	Fortune au 1.1	**Mouvement de l'exercice**	**Fortune au 31.12**	**Total des charges/ revenus**	**Bonification budgétaire**
1997	5'641'956	-1'983'572	3'658'383	16'228'043	0
1998	3'658'383	-1'445'047	2'213'337	19'799'718	0
1999	2'213'337	350'601	2'563'938	19'789'748	0
2000	2'563'938	5'358'726	7'922'664	17'578'335	1'700'000
2001	7'922'664	629'210	8'551'873	6'596'302	4'329'400
2002	8'551'873	1'494'061	10'045'934	6'887'293	4'730'000
2003	10'045'934	-344'669	9'701'265	10'235'096	5'818'000
2004	9'701'265	-3'576'290	6'124'975	16'972'120	6'811'000
2005	6'124'975	-2'736'218	3'388'756	17'862'383	8'051'000
2006	3'388'756	-1'260'956	2'127'800	16'606'946	8'113'600
2007	2'127'800	1'011'980	3'139'780	15'883'475	7'538'600
B2008	*3'139'780*	*-1'880'000*	***1'259'780***	*18'798'600*	*7'610'100*

	Fonds de promotion de l'économie				
	Fortune au 1.1	**Mouvement de l'exercice**	**Fortune au 31.12**	**Total des charges/ revenus**	**Bonification budgétaire**
1997	5'342'224	-1'256'070	4'086'153	6'272'720	5'000'000
1998	4'086'153	127'800	4'213'953	7'287'000	6'800'000
1999	4'213'953	49'618	4'263'571	9'700'845	9'700'000
2000	4'263'571	4'085'397	8'348'968	13'600'000	13'600'000
2001	8'348'968	144'578	8'493'546	11'531'883	11'500'000
2002	8'493'546	2'576'915	11'070'462	11'000'000	11'000'000
2003	11'070'462	-1'101'923	9'968'539	11'750'923	10'000'000
2004	9'968'539	-2'616'067	7'352'472	10'616'067	8'000'000
2005	7'352'472	-1'702'443	5'650'029	8'176'133	6'300'000
2006	5'650'029	-504'521	5'145'508	7'770'146	7'250'100
2007	5'145'508	-585'319	4'560'189	7'013'819	6'411'000
B2008	*4'560'189*	*-3'647'208*	***912'981***	*13'287'400*	*9'640'200*

La question de la réalimentation de ces fonds avait, à cette occasion, été évoquée. Dans cette perspective, il avait été rappelé que, si les prévisions économiques restent globalement

favorables, il conviendrait cependant, dans la logique d'une politique financière anticyclique, de se préparer à la détérioration future de la conjoncture en réalimentant la fortune de ces fonds. Suite à la décision du Conseil d'Etat de ne pas réalimenter ces fonds, la sous-commission décide de porter la problématique sur la table de la commission plénière.

Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans

Le chef du département informe les membres de la sous-commission que le projet avance mais plus lentement que prévu en raison de la modification du projet initial par le Grand Conseil, de la coordination difficile entre les services et du peu d'enthousiasme des employeurs, tant privés que publics.

Pour mémoire, l'objectif est le placement de 270 personnes. A mi-février, 280 dossiers ont été signalés par les services sociaux des communes ou des régions. Plus de 120 dossiers ont été traités par le bureau de la commission technique. Quelque 80 personnes ont débuté une solution de formation ou d'emploi.

La question de l'efficacité du projet et celle de savoir si les emplois occupés sont de vrais emplois est posée par un membre de la sous-commission. En réponse, il est précisé que les emplois sont contractuels. Il est en outre mentionné que la majeure partie des contrats sont, après le stage préalable, de durée indéterminée. Les 20 emplois offerts par l'Etat sont par contre limités à 12 mois durant lesquels les personnes placées ont accès à la mobilité interne. Le bureau de la commission technique dispose des copies de tous les contrats passés.

4.5.1.5. Examen de détail

Secrétariat général (SDEC)

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

Dans un contexte de réduction des effectifs et des charges de personnel, le fait de remplacer une collaboratrice durant son congé maternité surprend. En la matière, le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser le remplacement sans demande de dérogation. La charge y relative ne doit cependant pas dépasser le 80% du salaire de la personne remplacée, montant correspondant aux prestations APG comptabilisées comme revenu dans les comptes du service des ressources humaines.

Service des poursuites et faillites et du registre du commerce (PFRC)

Compte 431000, Emoluments administratifs

La sous-commission exprime son inquiétude quant à l'augmentation des émoluments comptabilisés en lien avec le volume record des dossiers traités. L'augmentation des émoluments est due notamment à l'amélioration des processus de travail (gain de productivité), mais reflète surtout les difficultés rencontrées par une partie importante de la population qui ne profite pas de la bonne conjoncture. Dans ce contexte, le manque de civisme est évoqué, c'est-à-dire que certaines personnes utilisent leur argent dans d'autres buts que ce à quoi elles devraient l'utiliser. Il a été également constaté l'augmentation du nombre de personnes qui meurent seules. Ceci est un phénomène qui interroge le Conseil d'Etat et qui doit être étudié.

Comptes 431006, Emoluments archivage, et 318007 Archivage OF/OP

Ces deux nouveaux comptes sont liés à la prise en charge des frais d'archivage. Les émoluments correspondent aux frais répercutés aux usagers.

Historiquement les offices des poursuites et faillites étaient réunis dans les districts. Dès leur séparation lors d'une réorganisation en 2001, les émoluments en cause ont continué d'être prélevés et gérés entièrement par l'office des faillites (OFFA). Il est apparu récemment quelques difficultés pour financer globalement les frais d'archivage pour l'ensemble des offices des poursuites et des faillites constitués d'entités distinctes. Ainsi à la demande du CCFI dans le courant de 2007 et pour clarifier la situation, il a été choisi de séparer ces émoluments de ceux de l'OFFA pour les imputer directement sur le compte du service qui parallèlement gère toutes les dépenses relatives au traitement des archives tant des poursuites que des faillites.

Service du commerce et des patentes (SCCP)

La fusion des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics est en phase finale, les principes ayant été validés. La consultation sera lancée dans le courant du printemps; l'objectif est la présentation au Grand Conseil aux sessions de juin ou septembre 2008 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Les principaux partenaires de l'hôtellerie et de la restauration ayant été impliqués dans les réflexions, le chef du département considère que la fusion devrait se dérouler de façon satisfaisante.

Il est relevé que si le projet prévoit la suppression des patentes, les autorisations d'exploiter seront elles maintenues. Les économies de charges pour l'Etat seront ainsi relativement limitées. La perte de revenus générée par la suppression des patentes sera partiellement compensée par une extension et une augmentation de la taxe sur l'alcool. Les établissements publics seront les principaux bénéficiaires de ce changement. Il est par ailleurs rappelé aux membres de la sous-commission que les autres lois (hygiène, loi sur le travail, ordre public, …) resteront applicables. En cas de non-respect de ces dispositions légales, l'autorisation d'exploiter pourra être retirée. Enfin, la question de l'heure d'ouverture des magasins sera également traitée dans le cadre de ce projet.

Service de l'emploi (SEMP)

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

La sous-commission s'interroge sur la faible baisse des charges de personnel du service en période de haute conjoncture et de baisse du taux de chômage.

Il est rappelé que les effectifs du service de l'emploi ont plus que doublé depuis 2001, passant de 43,65 EPT (31.12.2001) à 93,43 EPT (31.12.2007). Cette évolution est notamment due:

– à l'intégration de l'ancien office du chômage en 2003 (+ 9,4 EPT);

– à la création, puis au renforcement de l'office de surveillance dont les effectifs ont triplé depuis 2002 en lien avec la constante évolution des législations fédérales concernées;

– le presque doublement des effectifs des deux ORP entre 2001 (29,15 EPT) et 2006 (54,06 EPT) pour respecter les exigences fédérales.

Cependant, à l'exception de l'OSUR (office de surveillance) dont les effectifs progresseront de 1 EPT en 2007 et de 2,5 EPT en 2008, les effectifs de toutes les entités du SEMP sont à la baisse. S'agissant plus spécifiquement des effectifs des ORP, il est précisé que la baisse du taux de chômage n'induit pas une baisse proportionnelle du nombre des nouveaux dossiers à traiter en raison de l'augmentation de la rotation du personnel des entreprises en période de haute conjoncture; par ailleurs, les dossiers à traiter sont plus complexes et nécessitent plus de suivi.

En termes financiers, il est rappelé que, à l'exception du poste de chef de service, d'un poste à l'office des emplois temporaires et des postes rattachés à l'OSUR (11,0 EPT au 31.12.2006), toutes les charges de personnel du service de l'emploi sont supportées par la Confédération. Plus précisément, sur les 9,7 millions de francs de charges RH du service (base: budget 2008), seul 1,3 million sont à la charge du canton, soit 14%. De ces 1,3 million, plus de la moitié (0,7 million) est compensée par les revenus liés aux activités de l'OSUR. Par conséquent, la charge nette résiduelle effectivement supportée par l'Etat n'est que de 0,6 million, soit 7% de charges de personnel du service.

S'agissant de l'activité de l'OSUR, il est enfin mentionné que les charges liées à l'activité des contrôleurs sont également compensées par des économies de charges dans d'autres services (service de l'action sociale par exemple). Ces économies de charges ne sont pas prises en compte dans l'évaluation ci-dessus.

314 000 Entretien des bâtiments

L'augmentation des charges de cette rubrique est due au déménagement de l'office régional du Littoral (ORPLN) et aux travaux de transformation qui y sont liés. Ces travaux sont intégralement subventionnés par la Confédération.

Service de l'agriculture (SAGR)

Comptes 375560, Constructions rurale, et 470510, Subventions fédérales, constructions rurales

Ce point est lié aux comptes des investissements et est développé dans le chapitre y relatif.

Compte 318585 Promotion office des vins et des produits du terroir (OVPT)

L'exercice est le premier exercice de l'OVPT intégré au SAGR. La difficulté d'élaborer le budget des charges et les revenus liés aux activités de promotion est réelle. Une attention particulière sera toutefois portée sur cette question lors de l'élaboration du prochain budget afin de limiter au minimum l'écart entre le budget et les comptes, même si cet écart est sans effet sur le résultat net, l'augmentation des charges étant compensée par une augmentation des revenus.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les comptes du service bouclent avec un écart positif de quelque 50.000 francs par rapport au budget.

Pour 2008, il est mentionné que la propagation de la maladie de la langue bleue risque de péjorer les comptes. Dès l'été, la vaccination des bovins sera imposée par la Confédération; les coûts seront à la charge des cantons qui auront la possibilité de les refacturer aux propriétaires. La charge estimée pour le canton se situe entre 300.000 et 400.000 francs. Compte tenu de l'efficacité du vaccin, la maladie devrait être éradiquée en 2 ou 3 ans.

Compte 318500 Elimination des déchets

La baisse est due principalement à la diminution du tarif d'élimination des déchets.

Compte 318000, Mandats, expertises, études

Il est rappelé qu'un crédit supplémentaire de 117.400 francs a été accordé le 10 décembre 2007 pour financer les charges non prévisibles lors de l'élaboration du budget 2007: développement d'un logiciel suite à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales fédérales, délégation de compétences dans le cadre de contrôles imposés par la Confédération, externalisation de la gestion du fichier des chiens (obligation de la loi fédérale sur les épizooties).

4.5.1.6. Conclusions

La sous-commission est déçue de n'avoir pas été suivie dans sa proposition faite ultérieurement en commission plénière de profiter des bons résultats de l'année 2007 pour réalimenter le fonds de promotion de l'économie. En effet, selon les projections, à fin 2008, le fonds s'élèvera à moins de 1 million de francs, ce qui est à notre point de vue totalement insuffisant pour répondre rapidement à des besoins urgents qui pourraient se présenter dans ce domaine. Il aurait été sage de la part du Conseil d'Etat de pratiquer une politique financière anticyclique.

4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.5.2.1. Généralités

La sous-commission de gestion et des finances du DEC s'est réunie à 4 reprises en 2007:

– le 23 janvier, au centre d'accueil des requérants d'asile de Couvet, pour l'analyse de la gestion du secteur Migrations (service des migrations et bureau du délégué aux étrangers);
– le 20 février, au Château de Neuchâtel, pour les comptes et la gestion de l'exercice 2006;
– les 2 et 3 octobre, au Château, pour le budget 2008.

4.5.2.2. Services visités

La sous-commission a consacré sa séance du 23 janvier 2006 aux services composants le secteur Migrations et à la visite du centre d'accueil des requérants d'asile de Couvet. Outre le chef du département et le secrétaire général, la délégation du département était composée, pour le

service des migrations (SMIG), du chef du service, de la cheffe de la direction juridique, du chef de l'office social de l'asile et chef de la direction administrative et financière du service, du chef de l'office du séjour et de l'établissement et du directeur du centre de Couvet. Le bureau du délégué aux étrangers (BDET) était représenté par le responsable du bureau et un spécialiste en migration.

Bureau du délégué aux étrangers (BDET)

Après la présentation du service et de ses missions, la discussion s'est principalement centrée autour des thèmes suivants:

– apprentissage du français: en comparaison intercantonale, on observe, dans le canton de Neuchâtel, une forte progression du français en tant que langue véhiculaire au sein des populations migrantes;
– changement de la société: avec l'évolution de la société, les problèmes rencontrés avec les populations migrantes ont également changé (e.g. problèmes de déviance parmi les jeunes migrants). De nouveaux outils doivent être développés pour s'adapter à cette évolution (e.g. projet Alter Connexion);
– naturalisation: des discussions sont en cours avec le DJSF s'agissant des procédures de naturalisations.

Service des migrations (SMIG)

Après la présentation du service et de ses missions, la discussion s'est principalement centrée autour des thèmes suivants:

– Pourquoi les NEM sont-ils attribués aux cantons? Dans ce domaine, les décisions sont prises par la Confédération, mais l'application (l'organisation du retour ou le renvoi) en revient aux cantons. L'allégement des tâches de la Confédération aura un impact à moyen terme sur les finances des cantons;
– Répartition des requérants d'asile: l'office social de l'asile gère un centre (premier accueil) et 400 appartements (second accueil). La question de la répartition des requérants entre les communes est toujours un sujet sensible.
– Mariage blanc: en cas de soupçon d'abus, des auditions sont organisées; les auditions sont systématiques dès que la différence d'âge entre les conjoints dépasse 15 ans.
– Frontaliers: la question des frontaliers inquiète tant les autorités suisses que françaises. Dans la perspective d'un référendum en 2009, une attention particulière doit être portée à cette question.

4.5.2.3. Suivi des dossiers

Observatoire cantonal (ON)

Pour mémoire, l'Observatoire cantonal (ON) a été transféré au CSEM le 1er juillet 2007.

Le chef du département informe la sous-commission de l'Etat des travaux de la commission et du résultat du bouclement des comptes 2007.

Le rapport sur le bouclement des comptes de l'ON ainsi que le rapport d'audit du CCFI figurent en annexe du rapport de gestion du département. Il ressort du premier de ces rapports qu'abstraction faite des charges RH non prévues directement liées au transfert du l'ON au CSEM (charges liées au transfert de la Caisse de pensions de l'Etat à celle du CSEM, indemnisation des collaborateurs de droit privé, …), les comptes de l'ON auraient bouclé dans les limites du budget.

Le chef du département a accompagné les collaborateurs, qui semblaient satisfaits de la solution trouvée, le jour de leur transfert au CSEM. Il précise que malgré les conflits de personnes, le secteur "Temps-Fréquence" est aujourd'hui renforcé à Neuchâtel avec les contributions financières supplémentaires de l'Université et du CSEM, qui s'ajoutent à celle de l'Etat.

Service de l'agriculture (SAGR)

Le chef de service rappelle que le service de l'agriculture (SAGR) est le résultat de la fusion du service de l'économie agricole et du service de l'agriculture, ainsi que de l'intégration de l'office des vins et produits du terroir (OVPT) anciennement rattachés au service de promotion économique. La fusion est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. L'exercice 2007 a également été marqué par des modifications importantes en matière de législation fédérale, notamment dans le domaine de l'économie laitière. Les prestations de feu le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière sont aujourd'hui assurées par une société simple (CASEi) pour la consultation fromagère et laitière constituée en partenariat entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg, alors que le SCAV assure la prestation d'inspection laitière.

Malgré ces changements (réorganisation du service, modifications législatives) et une diminution importante des ressources humaines, le bilan de l'exercice 2007 est bon. Il est toutefois regretté que, suite au moratoire fixé par le Conseil d'Etat en automne 2005 sur la description des fonctions de cadre, un certain nombre de collaborateurs n'ont toujours pas vu leur situation régularisée. Il est par ailleurs relevé que la diminution des ressources laisse peu de temps aux collaborateurs du service pour l'introduction du système de contrôle interne décidé par le Conseil d'Etat; des réflexions étant en cours au niveau suisse à ce propos, le service s'en inspirera.

Un membre de la sous-commission exprime son inquiétude quant à la situation du personnel. Le chef du département rappelle que depuis mars 2006, tout poste vacant est, sauf dérogation acceptée par le Conseil d'Etat, réputé supprimé. Ajouté à cela le respect d'un délai de carence de trois mois, la situation RH peut effectivement être, dans certains services, difficile. La question du moratoire sur les descriptions de fonction des cadres devrait, elle, être reprise ces prochains mois, un complément d'étude ayant été demandé au DJSF à ce propos.

Compte tenu du caractère transversal de la problématique RH, il est décidé de reprendre ce point en plénière de la commission de gestion et des finances.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est le résultat de la fusion entre le service de la consommation et le service vétérinaire. La fusion est entrée en vigueur au 1er janvier 2007.

Le chef de service précise que le bilan de la fusion est positif; la fusion a même été plébiscitée par les collaborateurs dans le cadre des entretiens de développement de fin d'année. Le principal facteur du succès est le temps consacré à la préparation de la fusion. Dès l'entrée en force, la fusion a dès lors été opérationnelle.

Du point de vue RH, il est mentionné que 6 personnes ont profité du projet retraites anticipées pour quitter le service. Ceci a permis au service d'atteindre l'objectif de réduction des effectifs (– 10%) plus rapidement que prévu initialement, dès le mois de mai 2007. La rapidité des départs, cumulée avec le respect imposé du délai de carence de trois mois, a posé des problèmes en terme de formation des nouveaux collaborateurs. Les tâches pour les collaborateurs restant ont dès lors augmenté.

La moitié des postes (hormis les postes de cadre qui sont toujours soumis à moratoire) a été réévaluée. Le statu quo a été confirmé pour un tiers des postes; un tiers des postes ont vu leur collocation augmenter, un tiers diminuer.

Du point de vue de la gestion, la réorganisation a permis la mise en place, pour l'ensemble de l'entité, de la gestion par processus, y compris pour les processus transversaux.

La métrologie reste pour l'instant localisée à Cernier pour des raisons logistiques.

Ces dernières années, la gestion des bases de données a tendanciellement été externalisée afin de renforcer la collaboration intercantonale. La qualité des données en a parfois souffert, mais des mises à jour sont en cours. S'agissant du fichier des chiens, à terme, le fichier fédéral sera géré directement par les communes. Les mutations seront faites par les communes, les vétérinaires ou les propriétaires.

4.5.2.4. Analyses transversales et spécifiques

Le bilan des analyses transversales demandées par le bureau de la CGF figure aux pages 52 à 54 du rapport du 19 mars 2007 de la CGF chargée de l'examen des comptes et de la gestion pour l'exercice 2006.

4.5.2.5. Conclusions

Concernant la gestion des dossiers en cours, la sous-commission est préoccupée par la mise en application de l'action en faveur des jeunes de moins de 30 ans. Les ressources humaines et les compétences du canton n'ont pas été suffisamment mises à contribution pour garantir le succès à ce projet qui rencontre des difficultés et dont les résultats sont inférieurs aux attentes.

4.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports

4.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.6.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le mercredi 20 février 2008 en présence de la cheffe de département, du secrétaire général et de son adjoint. Les commissaires ont exprimé leur satisfaction au sujet des comptes 2007 très proche du budget dans leur globalité. Toutefois, certains écarts importants ont du être compensés, en particulier au niveau des HES et de la formation professionnelle. Nous avons reçu le chef du service de la formation professionnelle et des lycées et le chef du service des hautes écoles et de la recherche pour renseigner la sous-commission sur les principaux écarts liés à leur service. La rigueur mais aussi la prudence liée à un certain nombre d'inconnues ou de modifications amène le département à présenter un résultat légèrement meilleur que le budget.

Les chiffres sont les suivants:

Budget 2007:	***Fr.*** *(en millions)*
Charges brutes	456,6
Revenus	102,5
Charges nettes	**354,1**

Comptes 2007:	***Fr.*** *(en millions)*
Charges brutes	448,2
Revenus	97,5
Charges nettes	**350,7**

Le résultat des comptes 2007 se situe ainsi à 3,4 millions en dessous du budget 2007.

Cet écart représente 1%.

Les charges sont en baisse de 8 millions alors que les revenus affichent eux aussi une baisse attendue de 5 millions de francs.

La baisse de revenus s'explique par la modification du processus de comptabilisation des subventions fédérales. De 2004 à 2007, la Confédération a versé des compléments de subventions qui sont allés en s'accroissant. Etant donné le changement de mode de subvention dès 2008, la Confédération a versé, en 2007, 60% des subventions attendues selon l'ancien système puis a procédé à un versement supplémentaire de 2,8 millions de francs à fin 2007. Le tout occasionne une perte de subventions de 4,25 millions de francs.

Sur les 29 centres financiers du DECS permettant une comparaison, 23 affichent des charges inférieures au budget.

Trois centres financiers présentent des chiffres, à quelques centaines de francs près, équivalant à ceux du budget (Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), Centre psychomotricité, Office de la protection des monuments et des sites (OPMS).

Le service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) est légèrement en dessus du budget.

Le centre "Formation HES" est largement en dessus du budget, mais cela nous le savions (les erreurs de budgétisation passées se répercutent encore sur le budget 2007, mais elles ont été corrigées au niveau du budget 2008). Toutefois, l'écart est encore plus marqué qu'attendu.

Le centre "Panespo" présente lui aussi un excédent de charges attendu, justifié par les coûts de déconstruction et la perte de revenus liée à la non-utilisation.

La cantonalisation des bâtiments du secondaire 2 n'étant pas réglée, elle devrait l'être en 2008, l'Etat continue à payer les locations.

En ce qui concerne la lisibilité des comptes, elle est bien meilleure que pour les exercices passés. La création de l'office de l'enseignement spécialisé (OES) est la seule nouveauté à signaler (création de l'office au 1er juillet 2007). Les choses se gâteront à nouveau avec l'exercice comptable 2008 incorporant la RPT.

Rappelons enfin que l'office des bourses a été transféré au 1er juillet 2007 au DSAS et n'apparaît plus dès lors dans les comptes du DECS.

La baisse en termes de revenus est conforme aux attentes et touche essentiellement la formation professionnelle (mode de comptabilisation des subventions fédérales).

4.6.1.2. Fonds

Seul le fonds d'encouragement cinématographique, connaît une insuffisance de financement.

4.6.1.3. Groupes de dépenses

Nous pouvons toutefois relever une réduction de des coûts liée principalement à la réduction du nombre de classes au niveau de l'enseignement obligatoire et à la réduction du personnel au niveau du secondaire 2. La formation professionnelle dégage aussi des économies, en particulier au CPLN. Le plan de retraite n'est pas des plus efficaces, les postes étant souvent repourvus par des personnes en place à temps partiel.

Compte 302000 Traitements du personnel enseignant

Services	B2007	C2007	Postes compl.	Postes partiels	EPT 2007	C2006	Postes complets	Postesp artiels	EPT 2006
Office de l'ens. spéc.	-	-				-			
Lycée Denis-de-Rougemont	11'378'800	10'998'590	43	85	86.83	10'750'740	45	87	85.45
Lycée Balise-Cendrars	8'548'500	8'366'285	31	55	65.36	8'364'861	34	58	65.35
Lycée Jean-Piaget	19'420'000	18'861'871	70	148	149.37	19'065'838	61	178	153.45
CPMB	4'617'000	4'477'719	18	43	34.22	4'295'768	17	46	33.75
CPLN	26'229'100	24'181'080	122	160	192.57	24'168'891	121	161	193.45
CIFOM	29'904'100	29'365'184	133	197	242.68	28'176'294	132	192	238.50
Université (302200)	global	25'003'510	98	159	136.10	23'465'155	104	158	143.16
Conservatoire neuchâtelois:									
– sct. amateurs	6'043'500	6'046'771	2	132	54.01	-	-	-	-
– filières prof.	3'082'000	2'910'710	1	110	25.21	-	-	-	-
Conservatoire de musique de Neuchâtel	-		-	-	-	5'273'880	2	106	34.37
Conservatoire de musique Chx-de-Fds/LL	-		-	-	-	3'812'344	3	141	50.89
Total	109'223'000	130'211'719	518	1'089	986.35	127'373'771	519	1'127	998.37

Secrétariat général

La différence s'explique par le transfert du compte "subsides scolaires AI" dans le centre financier OES.

Enseignement obligatoire

C'est la première fois, ces dernières années, que les chiffres des comptes sont très proches, vu le volume financier, de ceux du budget.

Formation professionnelle

Service de la formation professionnelle (SFPL) – comptabilisation des subventions fédérales

L'exercice 2007 est le dernier où le subventionnement fédéral est intervenu sur la base des dépenses dites déterminantes. En prévision du passage au nouveau mode de subventionnement (forfait par apprenant), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) nous avait informés qu'en 2007, il ne verserait que l'avance soit 60% des frais budgétisés.

Le solde de subvention (40%) qui était traditionnellement versé au printemps de l'année suivante ne serait pas payé.

Pour 2007, le versement de la Confédération a été de 10.627.700 francs soit une diminution de subvention de 7.085.100 francs.

Parallèlement, la Confédération a versé des compléments progressifs de subvention selon le système forfaitaire soit:

		Fr.
en 2004	.....	305.044.–
en 2005	.....	1.300.180.–
en 2006	.....	2.250.468.–
en 2007	.....	2.834.472.–

Pour 2007, il en résulte donc une perte de subvention de 4.250.528 francs.

Cet écart affecte le compte 460800, "subventions fédérales", du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), du Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) , du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), du Lycée Jean-Piaget (LJP) et dans une moindre mesure du service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL).

Lycée Jean-Piaget – Résultat de l'exercice 2007

Par rapport aux prévisions budgétaires, le nombre de classes a pu être réduit de 2,33 EPT, soit une économie de 765.000 francs sur le traitement des enseignants.

Une économie provisoire de 50.000 francs a été réalisée en raison d'un congé dans le personnel administratif.

Les prix de location des salles de gymnastique du complexe de la Maladière ont été revus et entraînent une économie de 100.000 francs.

On peut encore relever des recettes supplémentaires pour 175.000 francs en raison de l'adaptation des tarifs des écolages et des contributions des autres cantons.

D'autres économies moins importantes ont permis d'arriver au boni sur l'exercice 2007 de 1.400.000 francs (par exemple; entretien des bâtiments, annualisation de la facturation, baisse des coûts de CLOEE un logiciel de gestion scolaire, frais de chauffage).

CPLN – Résultat de l'exercice 2007

Au moment de l'établissement du budget 2007 en avril 2006, de nombreuses incertitudes subsistaient encore au sujet des rentrées scolaires.

Plusieurs formations budgétisées n'ont pas été ouvertes. La réorganisation de ces dernières années par un meilleur regroupement des élèves par classe a permis de ne pas compenser de nombreux départs à la retraite anticipée.

En 2007, malgré le renchérissement, le montant des charges salariales d'enseignement est pratiquement le même que pour 2006. Ce résultat est la conséquence des efforts dans l'organisation des cours durant ces quatre dernières années.

Le budget pour la formation continue prévoyait une forte reprise. La mise en place de l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel pour la formation des adultes (CEFNA) a mis en priorité cette année d'autres facteurs ne permettant pas encore de se concrétiser par des cours supplémentaires. Les finances de cours, comme les charges salariales, ont diminué d'autant.

La pression à la baisse sur les biens, services et marchandises, par rapport au budget, a permis de diminuer le poste de 3,10%, soit 174.000 francs.

La cause principale de la baisse des revenus est la diminution des subventions fédérales (– 40%) suite à la mise en place de la réforme sur le subventionnement de la formation professionnelle par la Confédération.

Service des hautes écoles et de la recherche (SHER)

A relever la baisse de la contribution à la HEP-BEJUNE et la baisse sensible du poste "Autres universités suisses".

En 2007, le bouclement provisoire du compte de charges 351670, "Contribution HEP-BEJUNE", fait apparaître un écart de 1.398.000 francs en faveur du canton de Neuchâtel. Les charges ont en effet été inférieures au montant budgétisé.

Explications

Dans le détail, l'écart de 1.398.000 francs provient de quatre facteurs principaux.

Charges 2006 (50.000 francs)

Le bouclement pour l'année 2006 fait apparaître une différence favorable au canton de Neuchâtel d'environ 50.000 francs par rapport au bouclement provisoire avant audit établi en janvier 2006. Cet écart paraît raisonnable.

1. **Charges 2007 de la HEP-BEJUNE (1.068.000 francs)**

   Selon le bouclement provisoire avant audit du 9 janvier 2008, les charges totales de la HEP-BEJUNE atteignaient 22.281.000 francs alors que le budget prévoyait un montant de 24.417.000 francs. Les charges ont donc été inférieures de 2.136.000 par rapport aux prévisions. Selon la clé de répartition en vigueur, 50% de cette différence (1.068.000 francs) revient au canton de Neuchâtel. Dans le détail, ce montant s'explique par des formations non dispensées au niveau de la plate-forme PF1 en raison d'un retard dans le développement d'un concept généralisé au niveau romand, de la démission d'un professeur dans le cadre de la mise en place du certificat de préparation à la formation d'enseignant (CPFE), de projets réalisés dans une moindre mesure que prévu (notamment en raison de la difficulté de prévoir exactement le début de projets de formation continue), du faible niveau de charge lié aux absences (peu prévisible d'une année à l'autre) et de réserves non utilisées pour des litiges en cours.

2. **Projets cantonaux / formation continue (141.000 francs)**

   Des économies ont été réalisées sur les projets cantonaux (formation continue) pour un montant de 141.000 francs. Il s'agit de projets de formation continue mis en place sous l'égide de la HEP-BEJUNE, spécifiquement et exclusivement à l'attention des enseignants des écoles neuchâteloises. La différence par rapport au budget provient pour moitié de retards pris dans la

réalisation d'un projet au secondaire 1. Le solde de la différence s'explique par des économies réalisées sur les ressources nécessaires à la réalisation des projets.

3. **Contributions AHES (140.000 francs)**

   Les contributions AHES (accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées) sont des produits payés par les autres cantons suisses pour chaque étudiant envoyé dans l'espace BEJUNE. En 2007, les effectifs y relatifs ont été plus importants que prévus. Les montants versés par étudiant représentant plusieurs dizaines de milliers de francs; la différence de 140.000 francs semble raisonnable par rapport au nombre d'étudiants immatriculés.

4. **En résumé, on peut synthétiser les différences par rapport au budget de la manière suivante:**

		en milliers de francs
• Economies sur les charges 2006		50
• Economies sur les charges BEJUNE	2'136	
• dont part du canton de Neuchâtel, 50%	1'068	1'068
• Economies réalisées sur les projets cantonaux (formation continue)		141
• Produits des contributions AHES versées par les autres cantons, non budgétés	280	
• dont part du canton de Neuchâtel, 50%	140	140
Total		1'398

Formation HES

En 2007, le bouclement des comptes du centre de coûts 6308, "Formation HES", fait apparaître un écart de **4,7 millions** de charges supplémentaires par rapport au budget. Cette situation anormale s'explique à la fois par des éléments de type historique (budgétisation passée erronée) que structurel (modèle financier de la haute école spécialisée de la Suisse occidentale, HES-SO).

Quelques rappels (budgétisation passée erronée)

– C'est en août 2006 que le service des hautes écoles et de la recherche (SHER) a repris, du service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL), la gestion du centre de coûts 6308 "Formation HES".

– Le budget 2007, élaboré au printemps 2006, était incomplet: les comptes 351655, HE-Arc, indemnités étudiants santé et 351656, HE-Arc, loyers de tiers, n'avaient pas de budget; de plus, le compte 451660, HE-Arc, participation infrastructure et équipement, reprenait intégralement la charge de le compte 314000, Entretien des bâtiments, ce qui ne correspond pas à la réalité, les loyers supplétifs ne couvrant pas l'amortissement des bâtiments.

– En 2007, le compte 390805, Frais de conciergerie, a été transféré du service des bâtiments (SBAT) au SHER et un crédit supplémentaire de 41.000 francs a été octroyé pour la mise en conformité protection feu du bâtiment sis à la Maladière 5 (haute école de santé).

– Compte tenu des éléments fournis par la HES-SO, au cours de l'année 2006, concernant le nombre d'étudiants accueillis dans les différentes écoles du réseau romand, le Comité stratégique Arc (COSTRA Arc), en date du 21 décembre 2006, a adopté un budget supérieur d'environ 1,3 million de francs par rapport aux rubriques correspondantes du budget Etat; le service financier (SFIN) a été alerté le 24 janvier 2007 du fait que le budget voté par le Grand Conseil était nettement sous-évalué (ce même constat avait été établi par la sous-commission de gestion et des finances lors de sa séance du 18 janvier 2007).

– Lors de la deuxième évaluation des comptes, et compte tenu du peu de fiabilité des éléments en possession (les montants 2007 HES-SO n'étant pas disponibles), il a été décidé de ne pas modifier le budget 2007; cependant, un déficit pour un montant estimé à 3,5 millions a été introduit par le SFIN dans la prévision du bouclement des comptes.

Les éléments de type structurel

Pour mémoire, rappelons que dans le cadre du Concordat intercantonal créant la HES-SO et la Convention intercantonale créant la HES-S2, les cantons concordataires et partenaires contribuent au système de financement de la HES-SO et S2 principalement sous trois formes:

– **avantage de bien public**: contributions versées par chaque canton proportionnellement au nombre d'étudiants envoyés dans le réseau HES-SO et HES-S2 (50% des charges nettes de la HES-SO);

– **avantage de site**: contributions versées par les cantons-sièges proportionnellement au nombre d'étudiants accueillis dans leurs écoles ou établissements (45% des charges nettes de la HES-SO);

– **droit de codécision**: montant forfaitaire versé par chaque canton, indépendamment de sa capacité financière (5% des charges nettes de la HES-SO).

L'application de ces modalités permet de déterminer les contributions des cantons au système HES-SO; elles sont comptabilisées sous les comptes 351640, Contributions à la HES-SO, et 351645, Contributions à la HES-S2. Globalement, ces deux comptes ont été budgétisés de manière correcte (écart de 130.000 francs environ).

Les conditions locales particulières (CLP)

L'insuffisance de financement (charge résiduelle) normalement due à des conditions locales particulières (locaux, salaires, organisation, etc.) est comptabilisée sous le compte 351646, Contribution à la HE-Arc. Cette charge a été sous-estimée (environ 1,4 million par rapport au budget initial). A relever que lors du budget accepté par le COSTRA Arc, le 21 décembre 2007, le montant est toujours évalué avec une différence de 600.000 francs environ sur les comptes 2007.

De plus, force est de constater que les conditions locales particulières (CLP) prennent malheureusement l'ascenseur (environ 1,6 million par rapport aux comptes 2006) malgré les mesures prises par la HE-Arc afin de diminuer ses coûts de fonctionnement. C'est en particulier cette situation qui a nécessité les mesures prises concernant le regroupement des filières afin de réunir des conditions permettant une organisation plus efficiente. Ces charges résultent d'un clearing financier et sont influencées à la fois par le nombre d'étudiants fréquentant la HE-Arc, par le nombre d'étudiants envoyés dans le réseau HES-SO et par les coûts de fonctionnement de la HE-Arc (trois droits de codécision, sites multiples, charges particulières liées notamment à la structure tri-cantonale, etc.).

Il conviendra d'être particulièrement attentif, dans la nouvelle structure mise en place, à minimiser les coûts de fonctionnement, les charges résultants des CLP devant rester exceptionnelles. C'est en effet à ce prix que la HE-Arc devra rester compétitive.

Mesures prises

Afin que cette situation ne se reproduise plus, les mesures suivantes ont été prises:

– analyse des décisions prises par le COSTRA Arc en décembre de chaque année afin de présenter, le cas échéant, des demandes de crédits supplémentaires;

– lors de chaque évaluation des comptes, analyse avec la HE-Arc des éléments qui pourraient avoir une influence sur le bouclement des comptes (par exemple, intégration des nouveaux domaines arts et musique et filiale de la haute école de musique de Genève sur sol neuchâtelois pour l'année 2008);

– étude de toutes les mesures permettant de diminuer les coûts de fonctionnement de la HE-Arc, notamment dans le contexte de la nouvelle gouvernance et du futur campus en ville de Neuchâtel.

Université

Pour la sixième année consécutive, l'enveloppe budgétaire en charge nette de l'Etat attribuée à l'Université de Neuchâtel a été respectée. L'année 2007 s'est clôturée par un budget bénéficiaire non dépensé de 10.395 francs, y compris le dépassement des amortissements.

Amortissements

La budgétisation et la comptabilisation de la rubrique des amortissements sont intégralement gérées par le service financier de l'Etat de Neuchâtel. Cette rubrique est sous la responsabilité du service financier et n'est donc pas comprise dans la charge nette attribuée à l'Université. L'Université, consciente des difficultés financières du canton de Neuchâtel, a accepté pour la

seule année 2007 de prendre en charge la totalité du dépassement des amortissements dans son enveloppe budgétaire.

Subside accordé par le canton de Neuchâtel

Des économies ont été réalisées principalement de l'application en 2006 trop rigide d'une politique de quota dans la répartition du personnel académique (postes de corps intermédiaires alloués à chaque chaire, suppression des maîtres assistants). Cette politique a engendré un affaiblissement important du corps intermédiaire, ne répondant pas aux besoins des filières de formations. Afin de pallier aux effets de celle-ci et de répondre aux besoins d'enseignement des facultés, des attributions financières supplémentaires pour l'encadrement leur ont été mises à disposition au milieu de l'année 2007. L'encadrement, dont l'amélioration est déjà tangible à fin 2007, sera pleinement rétabli pour l'année académique 2008-2009.

A défaut de standardiser la répartition des quotas académiques, la nouvelle politique du recteur est de répondre aux besoins d'encadrement des étudiants dans certaines filières à fort potentiel.

Contribution des autres cantons

L'augmentation de la rubrique comptable des contributions des autres cantons provient du nombre d'étudiants "hors canton" plus important que prévu.

Subventions fédérales

Le principe d'échéance ayant été annoncé en août 2006, l'élaboration du budget 2007 a été validée au printemps 2006 sans en avoir connaissance. Le budget 2007, tel que publié dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 20 septembre 2006, ne tient donc pas compte du principe d'échéance. Les recettes comprennent le principe à l'encaissement des subventions calculées sur les années antérieures 2005 et 2006.

La diminution des subventions fédérales dans les comptes provient de l'adaptation du principe à l'encaissement au principe d'échéance appliqué par le service financier du canton de Neuchâtel.

Pour conclure, l'Université a réalisé en 2007 le financement du mandat d'objectif et régularisé partiellement les effets négatifs de la politique trop restrictive de l'année 2006.

Camps de sport

Alors qu'ils étaient déficitaires ces dernières années, les camps de ski présentent à nouveau un bénéfice. La réduction du nombre de chalet est la principale cause de ce changement. Une réflexion est en cours pour confier certaines prestations hôtelières à des entreprises privées.

Affaires culturelles

Pour le service en lui-même, il y a parfaite adéquation entre budget et comptes. C'est également valable pour les offices rattachés à la section des affaires étrangères (SAC).

Conservatoires

Les résultats dans les deux filières sont bons. Ecart de plus de 300.000 francs en section amateurs et plus de 100.000 francs en filière professionnelle.

4.6.1.3. Investissements

En termes d'investissements, les montants dépensés en 2007 sont tout à fait conformes à ceux prévus au budget (21 millions dépensés au lieu des 21,2 prévus).

Pour Ecoparc, les dépenses nettes sont dans la ligne des prévisions budgétaires.

Pour certains investissements, les dépenses sont inférieures au budget. Pour la participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux, il a été dépensé 1,2 million au lieu des 3,9 millions planifiés. Cela tient à une politique rigoureuse d'accord et de versement de subventions basée sur des décomptes clairs.

Pour d'autres, les dépenses sont supérieures, en particulier au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) à la Chaux-de-Fonds qui présente des dépenses de 1,6 million non prévues au budget par le fait que le dossier final a été déposé en 2007 au lieu de 2006.

Pour ce qui est des crédits "compétence Conseil d'Etat", certains non utilisés ont permis parfois de réaliser, par compensation, des travaux urgents et indispensables non prévus au budget.

4.6.1.4. Fonds

Seul le fonds d'encouragement cinématographique, connaît une insuffisance de financement.

4.6.1.5. Examen de détail

La sous-commission a consacré toute son attention sur les plus grandes variations HEP, HES, Formation Professionnelle et n'a pas posé de questions dépassant les commentaires du Conseil d'Etat sur les autres sujets.

4.6.1.6. Conclusions

Le DECS est particulièrement satisfait de cet exercice.

Lorsque l'on connaît la difficulté d'élaborer des budgets précis dans le monde de l'enseignement, cet écart de 1% entre budget et comptes est tout à fait remarquable.

Le principe de l'enveloppe budgétaire et les mécanismes de maîtrise des finances ne sont certainement pas étrangers au resserrement de l'écart.

Rappelons en perspective de 2008 que le budget du DECS 2008 avoisine les 400 millions de francs en incorporant un budget "pédagogie spécialisée" de 32 millions de francs.

La sous-commission rejoint le département sur la satisfaction au niveau de la maîtrise des coûts et la précision pour ce qui est du suivi des investissements. Toutefois certains commissaires pensent qu'il n'est pas forcément indispensable au vu des résultats de maintenir certaines mesures d'économies ou tout au moins d'en réinvestir une partie dans les domaines considérés comme prioritaire. Nous pensons ici entre autres à la psychologie scolaire qui n'a pas encore retrouvé les moyens passés

4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.6.2.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie à quatre reprises pour la gestion en présence de la cheffe de département. Nous avons abordé des sujets d'actualité et obtenu de nombreux éclaircissements. Nous tenons à remercier particulièrement le secrétaire général et son adjoint pour leur disponibilité et la qualité des documents fournis. Le département vit une évolution rapide dans certains domaines.

4.6.2.2. Services visités

Office des archives de l'Etat

Nous avons reçu le responsable de l'office des archives de l'État qui nous a décrit les grands objectifs pour la conservation des documents confiés au service. Une visite des locaux nous a permis de réaliser l'importance de cette mission de conservation au vu de la qualité et la diversité des documents contenus dans les sous-sols du château. Le service a organisé une visite pour la population et obtenu un véritable succès, les Neuchâtelois sont sensibles à leur histoire.

Depuis 2003, les Archives de l'État (AEN) ont vécu une mutation importante, tant en matière de personnel (renouvellement de plus 50% de l'équipe qui compte 5,8 postes EPT) que de programme et de méthode de travail.

A la suite de la présentation au Grand Conseil du rapport 03.034 sur la protection des fonds culturels, le parlement cantonal a voté, le 5 novembre 2003, plusieurs mesures engageant l'avenir des archives de l'État.

Commission des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels

Présidée par l'archiviste cantonal, cette commission réunit les principaux responsables de collections de fonds culturels du canton de Neuchâtel (archives, bibliothèques, musées et associations) et des personnalités participant à la sauvegarde et à la mise en valeur de ces fonds (experts et historiens). Depuis 2004, la commission s'est penchée notamment sur un projet commun de répertoire cantonal des fonds culturels, sur une harmonisation des pratiques et des tarifs de reproduction dans les différentes institutions et sur les synergies possibles en matière d'achat de matériel de conservation d'archives.

La commission a abordé la question des archives communales. C'est sous ses auspices que les AEN ont repris leurs inspections dans les communes, ont organisé des séances d'information dans chaque district et ont entamé un projet de guide pratique sur la manière dont les communes doivent gérer et conserver leurs archives. Ce guide devrait être achevé à la fin de l'année 2008.

C'est également la commission qui a exprimé le souhait que la loi actuelle sur les archives de l'État, du 9 octobre 1989, soit revue et complétée, afin d'y inscrire quelques définitions et principes fondamentaux – comme l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité – ainsi qu'une définition plus précise des responsabilités respectives des services producteurs et des AEN. Un nouveau texte est en cours de rédaction, par les soins du service juridique de l'État et des AEN, qui devrait faire l'objet d'une consultation large au printemps 2008.

Informatisation des AEN

Voté en novembre 2003, un crédit d'investissement de 400.000 francs a permis l'acquisition de la base de données et du logiciel *Flora* proposé par la Société française Ever-Ezida (projet *FloraNE*). Le choix de cet outil informatique a été opéré, à travers un appel d'offres public, par un comité de pilotage réunissant le service des affaires culturelles, le service du traitement de l'information et les AEN. La proposition d'Ever-Ezida a été retenue comme présentant les meilleures conditions en terme d'architecture technique et de coût. La mise en place d'un partenariat entre le fournisseur et l'État de Neuchâtel a permis d'établir le coût total du projet à environ 230.000 francs pour un coût budgétisé initialement à près 300.000 francs (achat de matériel compris).

Du fait du retard pris par l'éditeur dans la livraison des différents modules de l'outil de gestion *Flora*, le projet d'installation a dû être sensiblement allongé, avec un important investissement en temps de la part des AEN et du STI. Le déploiement, commencé dans la seconde moitié de l'année 2005, devrait aboutir au début 2008.

A terme, la base *FloraNE* devrait être rendue accessible sur internet.

Sauvegarde des archives industrielles

En novembre 2003, un crédit de 550.000 francs était également voté par le Grand Conseil pour la sauvegarde des archives industrielles dans le canton de Neuchâtel, dont 295.000 francs ont été dépensés pour l'installation de locaux de conservation dans les murs du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), à Couvet (ancien site Dubied). Ces locaux ont une contenance d'environ 2000 mètres linéaires.

Depuis 2005, un étudiant en histoire de l'Université de Neuchâtel employé à 20% classe et inventorie les fonds d'archives industrielles conservées par les AEN à Couvet. Les fonds d'archives d'ores et déjà mis à la disposition des chercheurs et du public sont les suivants: Dubied à Couvet (1854-1989), Dentelles Bugnon à Fleurier (1724-1878), Chocolats Klaus au Locle (1896-1981), Mines d'asphalte du Val-de-Travers (1640-2002), Vins Mauler à Môtiers (1859-1979), Centre électronique horloger (1961-2002), Contrôle technique de contrôle de la montre (1962-1992), Fleurier-Watch à Fleurier (1902-1970), Numa-Jeannin à Fleurier (1906-1980), Cabloptic à Cortaillod, Entreprise de construction Pizzera à Neuchâtel (1834-1995). D'autres fonds pourront

venir rejoindre à l'avenir ceux qui sont déjà conservés à Couvet, à l'instar des archives de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse déposées récemment.

Le crédit initial d'investissement de 150.000 francs prévu pour le déménagement, le classement et l'inventaire des archives Dubied sera probablement épuisé en 2008. Il est nécessaire de s'interroger sur les moyens à trouver pour poursuivre la collecte, la conservation et le traitement des archives industrielles dans l'avenir. Les vastes locaux de Couvet sont d'ores et déjà affectés à d'autres besoins, comme l'accueil de fonds d'archives administratives.

Des travaux historiques ont déjà débuté pour la mise en valeur du fonds Dubied. Ainsi quatre étudiants du professeur de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel ont engagé des recherches pour leur mémoire de licence sur l'histoire de cette entreprise-phare du Val-de-Travers. L'ouverture des portes des locaux de Couvet, le 17 novembre 2007, lors de la Journée suisse des archives, a permis à près de 150 personnes de découvrir les richesses du patrimoine industriel neuchâtelois.

Conservation préventive et curative, locaux

En novembre 2003, le Grand Conseil votait également un accroissement sensible des moyens budgétaires des AEN pour la restauration de documents anciens et pour le microfilmage de séries documentaires. Cet accroissement des moyens, effectifs en 2004-2006, a été fortement atténué à la suite des restrictions budgétaires de 2007 et 2008. A la suite d'un rapport du spécialiste reconnu en conservation et en restauration de documents, un programme pluriannuel de restauration a été mis en place, mettant la priorité sur les archives seigneuriales, les volumes de la comptabilité médiévale, les reconnaissances et les plans de l'architecte.

En 2006, les 23.000 documents précieux constituant les archives seigneuriales ont fait l'objet d'une importante opération de reconditionnement, de récolement et de déménagement. Le matériel de conditionnement est désormais conforme aux bonnes pratiques de la conservation. A l'occasion de cette opération, l'état de conservation de chaque document a fait l'objet d'une analyse consignée dans une base de données. Les données rassemblées permettent de dessiner un programme d'intervention et de restauration sur plusieurs années, tenant compte de la baisse des moyens budgétaires affectés à la conservation préventive et curative. Les documents contaminés seront traités prioritairement jusqu'en 2009. La restauration des sceaux interviendra dès 2010.

Parallèlement, une réflexion a été engagée et quelques mesures ont été prises en matière de locaux de conservation. En 2005, le projet d'implantation des AEN aux Abattoirs de La Chaux-de-Fonds a été définitivement abandonné. Les AEN ont alors demandé un rapport scientifique à M. Giovannini sur l'adéquation des locaux actuels aux impératifs de conservation et de sécurité des documents. En 2006, en collaboration avec le service des bâtiments de l'État, les premières mesures ont été prises, afin de répondre aux préconisations les plus urgentes du rapport. Un certain nombre de portes et fenêtres et autres issues ont été étanchées. D'autres mesures devront suivre, afin de rendre plus adéquats et plus sûrs les locaux de conservation. Des propositions seront faites en 2008 et 2009.

Le reconditionnement d'autres fonds d'archives est prévu, grâce à un léger accroissement des moyens financiers demandé dans le projet de budget 2008. Dans ce domaine, les besoins sont très importants. Il en va de même dans le champ du maintien de la propreté des locaux de conservation et des archives. En 2007, a été entamée une opération complète de nettoyage, menée par l'ensemble de l'équipe des AEN. Cette opération va se poursuivre en 2008.

Grâce à un supplément de budget accordé en 2006, il a pu être procédé à l'acquisition et à l'installation de capteurs thermo-hygrométriques dans l'ensemble des locaux de conservation. Le système mis en place permettra de suivre l'évolution des conditions climatiques dans les locaux et d'en tirer des conclusions sérieuses et objectives, afin de prendre les mesures adéquates.

La finalité de l'ensemble de ces mesures est de mettre en place, à terme, un plan "sécurité et catastrophe" pour les AEN.

Les moyens budgétaires alloués au microfilmage de série d'archives ont été également augmentés en 2004-2006, puis ont dû être réduits en 2007-2008. Depuis 2004, de nombreux documents ont été photographiés, de manière à assurer une copie de sauvegarde en cas de catastrophe. Il s'agit des séries suivantes: notes de Jean Courvoisier pour les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel (50.000 prises de vue), registres de l'établissement cantonal

d'assurance contre l'incendie (43.000 prises de vue); archives de la chancellerie d'ancien régime (255.000 prises de vue).

Enfin, une vaste opération de numérisation de documents du Fonds de la vénérable classe des pasteurs de Neuchâtel a été entreprise en 2006-2007 en partenariat avec la Société des pasteurs neuchâtelois, propriétaire du fonds. Plus 30.000 clichés des documents les plus prestigieux de ce fonds ont été pris et pourront être consultés par les lecteurs dans la base de données *FloraNE*.

Lycée

Nous avons déjà rapporté à la CGF une demande particulière selon certains commissaires au sujet des salles de physique du lycée Denis-de-Rougemont. Les membres de la sous-commissions n'ont pu que constater le délabrement et la vétusté des salles sus-mentionnées. En explorant quelque peu les lieux, nous avons pu constater que le matériel destiné aux expériences correspondait au design des classes en question. Les premières demandes de rénovations de ces classes datent de 7 ans et apparemment le Conseil d'Etat a toujours repoussé ces travaux. Aujourd'hui, le lycée lie cette demande aux nouvelles exigences imposées par la nouvelle maturité et le bourrelet démographique dans une moindre mesure. Nous rappelons ici que la demande du lycée est liée à la rénovation de trois salles de physique pour la modeste somme de 200.000 francs. Au-delà de la méthode critiquée en séance de la CGF, nous prendrons le temps d'éclaircir certains points au niveau des investissements et en particulier au sujet de l'entretien. Nous avons entre autres interrogé le département sur les éventuels autres cas urgents et il nous semble que la CGF doit à terme avoir une vision interdépartemental sur les priorités. La sous-commission s'est interrogée sur la possibilité au vu des comptes 2007 après une demande préalable à la CGF, de mettre ce genre de travaux d'entretien au niveau du fonctionnement.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) et des offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP)

Une visite à L'OROSP de Neuchâtel nous a permis de mesurer l'application des mesures d'accompagnements au budget, le service ayant répondu avec exactitude aux demandes de réduction du département. Nous constatons que c'est en particulier la psychologie scolaire qui a fait les frais de la rigueur budgétaire et que les amendements de la CGF pour le budget 2008 répondent à un besoin important. Nous relevons aussi que le service collabore au projet d'insertion des moins de 30 ans sans financement supplémentaire. Il est évident que, dans ce contexte, il est difficile, voire impossible de s'engager dans de nouveaux projets et parfois même de suivre l'évolution aléatoire des demandes qui peuvent être liées à la conjoncture mais aussi aux flux migratoires et à la démographie. Pourtant nous avons rencontré un service dynamique composé de collaborateurs engagés et croyant à l'importance de leur mission.

La diminution de 4,65 postes représente une économie annuelle d'environ 550.000 francs (salaires et charges sociales), soit environ 10% du budget 2007 du service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP).

Sans tenir compte des postes CII autofinancés, la diminution de 4,65 EPT en 2 ans correspond à une réduction de 14% des postes de travail à charge du budget cantonal.

Objectifs et travaux en cours:

– adoption du projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP) par le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil et préparation des dispositions réglementaires;

– contribuer à améliorer la transition entre l'école obligatoire, la formation professionnelle et l'insertion dans le monde du travail (objectif prioritaire du DECS et du Conseil d'Etat);

– mise en place d'un cours de préparation aux choix pendant le 1er semestre de 8e année pour les élèves de toutes les sections;

– mise en place par les OROSP d'une nouvelle procédure avançant les consultations individuelles en orientation en fin de scolarité dès le second semestre de 8e année: 1ère expérimentation en février 2009;

– poursuivre le "mentoring", prenant en charge les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire, en collaboration avec le SFPL, en le complétant par un projet "mentoring 2" pour appuyer les jeunes en rupture en début de formation (apprentis, lycées, ECG, ...) dans le cadre du concept fédéral de "Case management" de la formation professionnelle.

– collaborer à l'accompagnement individuel dans l'appui au choix professionnel des jeunes inscrits dans les "mesures préparatoires" dans le cadre du concept de "case management".

Réalisation d'une nouvelle brochure d'information pour améliorer la lisibilité des offres de formation après l'école obligatoire: disponible à la rentrée scolaire 2008.

Généralisation des tests informatisés:

– Questionnaires d'intérêts.

– Batterie romande d'aptitudes: projet de la Conférence romande des chefs de l'orientation (CCO/CIIP), opérationnelle dans 2 ans environ.

Participer en septembre 2008 à l'animation du salon des métiers "CAPA'CITE" en collaboration avec le SFPL en prenant en compte le bilan du salon 2006.

Poursuivre et développer la collaboration interinstitutionnelle en particulier avec les services de l'emploi et de l'aide sociale

Améliorer les relations publiques avec les organisations du monde du travail (OMT): améliorer l'image et la compréhension des missions de l'orientation

Promotion d'une "démarche Qualité" participative dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation des charges (objectif mis en attente faute de ressources).

Sur le plan intercantonal: collaboration à la mise en place d'un centre national de prestations: Centre de services, formation professionnelle et orientation professionnelle (CSFO), sous l'égide de la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), pour opérationnaliser et rationaliser une indispensable collaboration intercantonale dans le domaine de l'orientation, production documentaire, formation continue et perfectionnement.

Principaux problèmes actuels

– Après une augmentation continuelle des charges de travail pendant plus d'une décennie, sans ressources additionnelles, la réduction récente des postes de travail, consécutive aux mesures d'économie, oblige à faire face aux principaux problèmes suivants:

– Priorisation, réduction et/ou abandon de prestations (ex: abandon des ateliers d'orientation en groupes pour adultes, réduction importante des prestations en psychologie scolaire, y compris de la participation aux conseils de classe dans les écoles secondaires 1, …).

– Mécontentement exprimé par les partenaires scolaires, les parents et le public en général à la suite de ces mesures et de l'allongement de la durée des listes d'attente pour les consultations individuelles (3 à 4 semaines d'attente).

– Blocage dans le développement de projets nouveaux faute de ressources suffisantes.

– Gestion d'une accumulation importante d'heures supplémentaires notamment chez les cadres.

– Sans augmenter les heures supplémentaires, impossibilité de continuer à réaliser des recherches portant par exemple sur la comptabilité analytique ou sur des indicateurs relatifs à l'évolution de l'offre de formation et des choix d'orientation en fin de scolarité obligatoire.

– Nécessaire harmonisation entre les 2 OROSP des ressources en personnel par rapport aux charges de travail, dans un contexte de diminution aléatoire de postes induite par des "départs naturels" non remplacés et obligation de déplacer des collaborateurs.

– Nouvelles demandes de collaboration interinstitutionnelle parfois sans ressources supplémentaires (par exemple: collaboration à l'insertion des jeunes de moins de 30 ans à l'action sociale) et incertitude sur le financement fédéral de certaines mesures actuelles de la CII (Mentoring, Coaching des élèves des classes JET, …).

– Nécessité d'adapter continuellement le volume de certaines prestations liées aux fluctuations du nombre de chômeurs (cours fenêtre-emploi): flexibilité au niveau des engagements de collaborateurs/trices.

PRESTATIONS	Investisse. temporel en heures	% du temps investi	
		Par prestations	Au total
INFORMATION:	**13'530**	**100%**	**38.5%**
1. Création documentaire	2'479	18.3	7.1%
2. Gestion de l'offre documentaire	2'926	21.6	8.3%
3. Information collective	1'234	9.1	3.5%
4. Information individuelle	3'929	29.0	11.2%
5. Organisation de stages	2'962	21.9	8.4%
CONSEIL ET APPUI:	**16'866**	**100%**	**48.0%**
1. Conseil individuel de psychologie scolaire	2'365	14.0	6.7
2. Conseil d'orientation prof. fin de scolarité	7'862	46.6	22.4
3. Conseil d'orientation prof. hors scolarité	2'510	14.9	7.1
4. Conseil d'orientation prof. pour adultes	3'282	19.5	9.3
5. Participation aux conseils de classe	846	5.0	2.4
MANDATS:	**4'753**	**100%**	**13.5%**
1. Formation des stagiaires	320	6.7	0.9
2. "Fenêtre emploi" (cours de technique de recherche d'emploi pour chômeurs)	3'688	77.6	10.5
3. Autres formations externes	100	2.1	0.3
4. Commissions et représentation des offices	644	13.6	1.8
TOTAL:	**35'148**		**100%**

NB *ce tableau ne tient compte que des heures des professionnels (directeurs/trice, psychologues, documentalistes)*

Ressources en personnel

Au 1er janvier 2008: **38,50** postes pour **68** personnes (**87%** de collaboratrices**)** dont 5,5 postes (14%) investis dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (5 postes autofinancés par le SECO ou l'OFFT)

Diminution de l'effectif du personnel du SOSP depuis le 01.09.2005

	% de poste par						
	Psychologue	Documentalistes	Secrétaires	Collab. Admin.	Administratrices	Directeur / trice	Effectif Postes EPT
Effectif au	23.55	5.75	2	6.90	0.80	3.00	42.00
Effectif au	20.85	5.55	2	5.15	0.80	3.00	37.35
Evolution depuis	-2.70	-0.20	0.00	-1.75	0.00	0.00	-4.65
soit en %	-11%	-3%	0%	-25%	0%	0%	

4.6.2.3. Suivi des dossiers

Formation professionnelle

Nous avons reçu le chef de service pour le nouveau mode de subventionnement fédéral. Voir le rapport de la sous-commission budget 2008.

Musée d'archéologie

Nous avons reçu le nouveau directeur du Laténium. Nous avons pu échanger avec lui sur l'avenir du musée et sa vision personnelle pour ce joyau qui est le plus grand de Suisse et doté d'une réputation internationale.

Il jouit d'une situation exceptionnelle; son emplacement constitue un atout touristique certain, qui pose néanmoins certains problèmes d'accessibilité, en particulier pour le public local.

Le bâtiment et la muséographie "permanente" sont extraordinaires; mais leur entretien est coûteux, ce qui accentue le contraste avec les moyens disponibles pour les activités temporaires.

Aujourd'hui, le Laténium est confronté à deux défis majeurs:

– le fléchissement progressif de l'attractivité de l'exposition permanente, par amoindrissement de l'effet de nouveauté;
– la réduction drastique des activités de sauvegarde et de recherche archéologique dans le canton, par suite de l'achèvement des travaux autoroutiers.

La direction du musée a établi un plan d'action qui se résume de la manière suivante:

Accentuer la diversification des publics

Promotion (en particulier hors du canton, en Suisse allemande voisine).

Renforcement structurel du secteur animation/médiation culturelle et corrélativement, diversification de l'offre "événements".

Communication: établissement de procédures et d'outils susceptibles d'autoriser des économies d'échelle.

Modification/déplacement de l'image du Laténium, par glissement de l'identification "infrastructure" à l'identification "activités".

Consolider les synergies avec l'OMAN et avec l'Université, en matière de mise en valeur de la protection du patrimoine cantonal.

Expositions et activités ponctuelles: traitement systématique (partiel) de thèmes liés à la recherche et aux découvertes régionales.

Intégration accrue des acteurs de l'Université (enseignants et étudiants) dans la définition des activités du musée;

Prise en charge progressive, par le musée, des tâches liées à la gestion des collections en cours d'étude.

Service de l'enseignement spécialisé

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans le rapport lié au budget 2008. Toutefois la nouveauté de ce service nous engage à analyser d'ici la fin de la législature son fonctionnement et les défis futurs. Nous rappelons ici que l'enseignement spécialisé bénéficie d'une garantie d'équivalence budgétaire de trois ans selon les règles établies par la confédération dans le cadre de la RPT.

Service des affaires culturelles

Un commissaire s'interrogeait sur la manière dont sont attribuées les subventions dans leur ensemble et considérait que celles-ci était consommées par quelques structures importantes ne laissant plus aucune latitudes au Conseil d'Etat. Nous avons pris le temps d'étudier les bases légales ainsi que l'ensemble des contrats de confiance. Ceux-ci sont pour la plupart proche de l'échéance. Nous pouvons relever qu'une grande partie des ressources sont affectées à 3 institutions. De nouvelles négociations auront lieux courant 2008 lesdits contrats arrivant à échéance. De nombreuses subventions sont affectées chaque année pour des activités ponctuelles. Les demandes sont étudiées en tenant compte en particulier de l'audience et la

qualité du projet. La volonté du Conseil d'Etat est de ne pas disperser, en soutenant un grand projet par domaine artistique. L'ensemble des montants figurent dans le rapport de gestion du département. Nous trouvons une description clair de la position du Conseil d'Etat dans son plan d'intention 2006-2009.

4.6.2.4. Analyses transversales et spécifiques

Suite au mandat de la CGF, la sous-commission a étudié les marchés publics à travers le chantier d'Ecoparc qui, rappelons-le, consomme la grande majorité des investissements du département. Les délais sont tenus et les sommes engagées correspondent au budget. Nous avons étudié les documents fournis par le département et l'architecte cantonal. Nous avons eu une discussion générale sur le sujet des marchés publics. Le constat dans ce cadre ne peut donner une indication suffisante à la CGF, il conviendrait de mettre ensemble toutes les constructions en cours et certainement de reprendre l'historique de l'attribution des marchés pour évaluer si certaines entreprises dominent dans notre canton. Nous devons toutefois admettre que pour le gros œuvre peu d'entreprises ont les moyens logistiques permettant d'accéder aux marchés et répondre au cahier des charges, ceci même en élargissant au niveau romand voir national. La haute conjoncture ne favorise pas la concurrence et amplifie encore le problème. Dans le cadre d'Ecoparc, les marchés sont ouverts même pour les montants inférieurs aux règles en vigueur. Dans ce cadre, de nombreuses petites entreprises ont la possibilité de faire des offres et elles sont plus nombreuses que pour le gros œuvre. Nous relevons que cet aspect permet à de nombreuses entreprises du canton d'accéder à ce type de marchés.

4.6.2.5. Motions et postulats

En consultant la liste des propositions auxquelles le département n'a pas encore répondu, nous constatons que de nombreuses réponses devraient parvenir au Grand Conseil avant la fin de la législature. Nous rappelons ici que le département doit traiter de nombreuses motions sur les transports scolaires. Ce sujet est en travail avec l'ACN. Une partie importante des propositions liées à la culture seront traitées dans le cadre d'un rapport d'information soumis au Grand Conseil en automne 2008. Seules trois motions n'ont apparemment pas encore été intégrées dans une réflexion ou un rapport en préparation.

4.6.2.6. Conclusions

L'ensemble des services visités a répondu correctement aux mesures d'accompagnement des budgets et continue la réflexion sur la réorganisation de l'Etat. La motivation des personnes rencontrées reste intact, même si bien naturellement ils nous ont sensibilisés aux difficultés rencontrées en réorganisant. L'énergie déployée dans ce domaine ne l'est plus pour les services et nous comprenons que ceux-ci espèrent en voir la fin. Nous tenons toutefois a remercié l'ensemble des fonctionnaires du département pour les efforts consentis et la rigueur dans la gestion et malgré la situation, l'amélioration constante des prestations.

4.6.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

Un membre de la commission relève l'incohérence entre les missions et les montants alloués et surtout leurs différences les bibliothèques de la Chaux-de-Fonds (700.000 francs) et la bibliothèque publique et universitaire (1.417.550 francs). Ceci , à ses yeux, mérite une réflexion et une évaluation approfondie.

Une remarque générale est faite, considérant que le rapport du département n'évoque pas les missions républicaines dans le domaine de l'enseignement et se focalise essentiellement sur des objectifs financiers.

La commission s'est interrogée, suite à la demande de rénovation des salles de physique, sur une vision globale de l'entretien des bâtiments inexistante. Le contrôle cantonal des finances s'inquiète et nous retrouvons en page 23 de son rapport un catalogue de recommandations adressées au service des bâtiments. La CGF va à l'avenir se concentrer sur cet aspect, trouvant insatisfaisant la gestion actuelle du parc immobilier.

5. AMENDEMENT

Un amendement a été déposé demandant la modification du résultat de l'exercice à hauteur de la deuxième moitié des amortissements de l'HNe.

L'amendement est refusé par 8 voix contre 6.

6. CONCLUSIONS, POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

6.1. Conclusions sur les comptes

Les comptes sont considérés comme bons par l'ensemble de la commission. Cependant, ce sont surtout les recettes qui l'ont permis. La majeure partie de la commission estime que les charges sont bien maîtrisées. Le bouclement s'est fait en sollicitant beaucoup moins les fonds. Les crédits complémentaires votés par le Grand Conseil n'ont pas donné lieu à des emprunts et ont pu être amortis par le compte de fonctionnement. Une réserve destinée aux arriérés de l'AI a pu également être intégrée sans pénaliser le résultat.

Cependant, eu égard au fléchissement de la conjoncture vraisemblable en tout cas en 2009 et des menaces que fait peser le calcul de la RPT pour le canton, l'inquiétude est encore grande et des efforts seront encore nécessaires.

Les investissements n'ont pas tous été réalisés, compte tenu de la modicité.

En 2007 comme en 2006, les amortissements de l'HNe n'auront pas été complètement effectués pour que cette institution puisse faire face à ses missions avec l'enveloppe que lui a allouée le Conseil d'Etat. Cette situation n'est pas satisfaisante.

6.2. Conclusions sur la gestion

Les restructurations ne portent pas toutes leurs fruits. La commission a exprimé son sentiment que les efforts n'étaient peut-être pas toujours équitablement répartis entre les départements.

Les économies de personnel liées aux délais de carence et aux non-remplacement des personnes parties en retraite anticipée posent parfois problèmes. Si la pression exercée dans certains services est parfois importante, elle peut amener aussi une nouvelle dynamique.

Les dotations et les prélèvements aux fonds, tant au plan budgétaire qu'au plan comptable, devraient être partagés avec la commission.

Les difficultés à prévoir les investissements et à programmer leur réalisation ont conduit la commission à demander que le Conseil d'Etat mène une réflexion, avec la CGF le cas échéant, de façon à garantir un niveau optimal d'investissements.

6.3. Position des groupes

Les groupes n'ont pas modifié leur position déjà évoquée ci-avant. Ils souhaitent, pour terminer leurs travaux, remercier le personnel de l'Etat, cadres et employé-es de tous les services, et celui des institutions para-étatiques pour leur participation aux efforts de redressement des finances cantonales.

6.4. Vote final

Au vote final, le décret portant approbation des comptes et de la gestion 2007 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents le 17 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 mars 2008

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
C. BOREL

La rapporteuse,
C. STÄHLI-WOLF

Décret
portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2007

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 février 2008, et de la commission de gestion et des finances,

décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2007, à savoir:

Compte de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des charges	1.783.986.115.90	
Total des revenus		1.798.895.342.33
Excédent de revenus		14.909.226.43

Compte des investissements		
Total des dépenses	102.358.517.42	
Total des recettes		58.994.804.08
Investissements nets		43.363.713.34

Investissements nets	43.363.713.34	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		77.324.796.12
Solde reporté à l'actif du bilan		– 33.961.082.78

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2007, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2007.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2007, est approuvée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, *Les secrétaires,*

TABLE DES MATIERES

Pages

1. INTRODUCTION 1

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT 2

2.1. Appréciation générale des comptes 2

2.2. Compte de fonctionnement 2

2.3. Compte des investissements 3

2.4. Financement 3

2.5. Evolution de la dette et variation de la fortune (y compris fonds) 3

2.6. Suivi et évaluation de la planification financière 3

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION 3

3.1. Débat général, planification financière et suivi des dossiers 3

3.2. Avis des groupes 5

4. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT 6

4.1. Autorités 6

4.1.1. Rapport de la sous-commission sur la gestion 6
4.1.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 7

4.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances, autorités 7

4.2.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes 7
4.2.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 12

4.3. Département de la santé et des affaires sociales 15

4.3.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes 15
4.3.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 19

4.4. Département de la gestion du territoire 22

4.4.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes 22
4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 27

4.5. Département de l'économie 33

4.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes 33
4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 40

4.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports 43

4.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes 43
4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion 50
4.6.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière 57

5. AMENDEMENT 58

6. CONCLUSIONS, POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL 58

6.1. Conclusions sur les comptes 58

6.2. Conclusions sur la gestion 58

6.3. Position des groupes 58

6.4. Vote final 59

Décret portant approbation des comptes et de la gestion l'exercice 2007 60